



PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS L'ACTION HUMANITAIRE

CADRE DE COMPÉTENCES



L'ALLIANCE
POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS L'ACTION HUMANITAIRE

PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS L'ACTION HUMANITAIRE

CADRE DE COMPÉTENCES



L'ALLIANCE
POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS L'ACTION HUMANITAIRE

© Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, 2020

Auteure : Fiamma Rupp, de l'organisation Terre des hommes, au nom du groupe de travail « Apprentissage et développement » de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (ci-après dénommée l'« Alliance ») aide les acteurs du secteur humanitaire à mettre en œuvre des interventions efficaces et de qualité en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire. Les groupes de travail et les équipes spéciales de l'Alliance élaborent des normes opérationnelles inter-agence et fournissent des orientations techniques visant à appuyer les activités de protection de l'enfance en situation de crise humanitaire.

Ce cadre de compétences remplace le Cadre de compétences pour la protection de l'enfance en situation d'urgence, élaboré en 2010. La publication de cette version révisée a été rendue possible grâce au soutien financier du Bureau of Population, Refugees and Migration du Département d'État des États-Unis.

Pour citer ce document : Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, Cadre de compétences pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, 2020.

Table des matières

<i>Remerciements</i>	<i>vi</i>
<i>Acronymes</i>	<i>vii</i>
Aperçu du Cadre de compétences	1
I. Valeurs fondamentales en matière de protection de l'enfance dans l'action humanitaire	6
II. Cadre de compétences techniques pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire	8
Annexe I	
Adaptation du Cadre de compétences humanitaires principales au domaine de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire	32
Annexe II	
Collaboration entre les secteurs de la protection de l'enfance et de l'éducation en situation d'urgence	40

Remerciements

Le Cadre de compétences pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire s'inspire du Cadre de compétences pour la protection de l'enfance en situation d'urgence, élaboré en 2010. Le processus de révision a fait l'objet d'un long travail dirigé par Fiamma Rupp, avec le soutien et les efforts conjugués de l'ensemble des organisations de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire membres du groupe de travail « Apprentissage et développement ». Nous remercions tout particulièrement les personnes suivantes :

Susan Andrew, Noura Babiker, Catherine Barnett, Cyril Bennouna, Lauren Bienkowski, Jean Blackstock, Audrey Bollier, Cat Byrne, Kristen Castrataro, April Coetzee, Clare Condillac, Mia Dambach, Matthew DeCristofano, Anna De Ferrari, Risnke Ellermeijer, Alyson Eynon, Jeannette Fawzy, Hanna-Tina Fischer, Colleen Fitzgerald, Sylvain Fournier, Elena Giannini, Brigitte Goby, Marco Grazia, Paul Gunaratnam, Petra Heusser, Celina Jensen, Mary Jilek, Dieudonné Djela Kalala, Nanayaa Kumi, Sara Lim Bertrand, Umar Maina, Hani Mansourian, Sarah Martin, Natalie Mccauley, Leonie Meijerink, Karin Model, Marianna Narhi, Insaf Nizam, Hellen Nyangoya, Hared Osman, Luwalhati Pablo, Ludimila Palazzo, Ranjini Paskarasingam, Marion Prats Estingoy, Anita Queirazza, Zeynap Sanduvac, Layal Sarrouh, Alexandra Shaphren, Liwal Shukrullah, Gurminder Singh, Ridiona Stana, Chinook Terrier, Shewaye Tike, Hannah Uprichard, Caroline Veldhuizen, Sara Valerio, Kong Villa, Pia Vraalsen, Michael Wanyama, Joanna Wedge, Susan Wisniewski, Kedir Ahmed Yimam et Matthijs Zeilstra.

Acronymes

Par souci de brièveté, des acronymes sont utilisés dans le Cadre de compétences pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire et ses indicateurs. La liste ci-dessous présente les acronymes employés et leur sens.

EAH	Eau, assainissement et hygiène
MRM	Mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PEAH	Protection de l'enfance dans l'action humanitaire
RH	Ressources humaines
SMPE	Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire
SMSPS	Santé mentale et soutien psychosocial
SSI	Service social international
VBG	Violence basée sur le genre
VSBG	Violence sexuelle et basée sur le genre

Aperçu du Cadre de compétences

CONTEXTE

En 2010, l'ancien Groupe de travail pour la protection de l'enfance a élaboré le premier Cadre de compétences pour la protection de l'enfance en situation d'urgence. Ce document proposait aux acteurs de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (PEAH) une approche harmonisée et inter-agence leur permettant de renforcer leurs capacités en matière de protection de l'enfance, de mesurer les performances individuelles et institutionnelles et de recruter plus facilement une main-d'œuvre répondant à leurs besoins. En 2018, le Groupe de travail « Apprentissage et développement » de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (ou Alliance) a entrepris de réviser le Cadre de compétences élaboré en 2010. Ce processus de révision impliquait notamment l'examen de 93 sources documentaires et entretiens menés auprès de 53 informateurs clés. Parmi ces derniers se trouvaient des experts en ressources humaines (RH) et des agents de la protection de l'enfance issus d'organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, d'entités de l'Organisation des Nations Unies (ONU), du monde universitaire et du secteur privé. Les personnes interrogées représentaient 26 pays couvrant l'Afrique, l'Asie, l'Europe, l'Amérique latine et le Moyen-Orient. L'élaboration d'un rapport a permis de passer en revue les différentes conclusions et de formuler des recommandations. Le Cadre de compétences a ensuite fait l'objet d'une version provisoire publiée avant l'établissement, en 2019, d'une version révisée des Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (SMPE). La période qui a précédé l'établissement des SMPE a ainsi fourni une occasion de tester le nouveau Cadre de compétences et de l'adapter au mieux aux besoins des agents. Cette version finale du Cadre de compétences de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire respecte pleinement les SMPE établis en 2019.

OBJECTIF

Le Cadre de compétences pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire s'appuie sur les SMPE et propose une série de compétences techniques reconnues, constitutives de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. Ce document offre une description générale des normes de performance attendues pour un certain nombre de compétences techniques susceptibles d'être appliquées aux différentes fonctions exercées dans le secteur.

Il a vocation à servir d'outil pour le recrutement du personnel, l'apprentissage et le perfectionnement professionnels, la gestion de la performance, la planification et l'organisation. Il s'agit d'un document d'orientation conçu pour l'ensemble du secteur. Il a pour but d'améliorer la redevabilité, l'efficacité et la prévisibilité des programmes de protection de l'enfance destinés aux populations touchées, que ce soit en matière de préparation, d'intervention ou de relèvement.

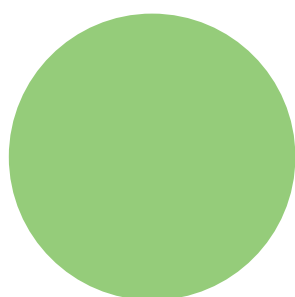
Ce cadre s'adresse en premier lieu aux agents de la protection de l'enfance et des RH travaillant dans des contextes de crise humanitaire. Toutefois, il pourra également contribuer utilement au travail de planification et de préparation aux situations d'urgence réalisées à l'échelle mondiale et dans des contextes de développement. Pour compléter l'utilisation de ce document, il est recommandé de se référer au [Cadre de compétences humanitaires principales](#) et, le cas échéant, aux [Cadres de compétences pour la coordination et la gestion de l'information](#) ainsi qu'au [Cadre de compétences pour l'éducation en situation d'urgence](#). Le présent cadre est adapté à l'ensemble des contextes personnels, nationaux et culturels. Il peut constituer un outil précieux pour le perfectionnement professionnel, que ce soit au niveau débutant, intermédiaire ou avancé.

Le *Cadre de compétences pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire* doit être considéré comme un document évolutif. Le Groupe de travail « Apprentissage et développement » souhaite procéder à une révision complète de son contenu un an après sa diffusion. Dans cette perspective, nous vous prions de bien vouloir nous faire part de toutes vos remarques concernant l'utilisation du Cadre de compétences. Vos remarques pourront notamment s'inspirer des questions suivantes :

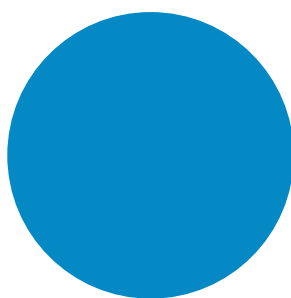
- Quels objectifs souhaitiez-vous atteindre en utilisant le Cadre de compétences pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire ?
- Quelles parties du Cadre étaient les mieux adaptées à votre travail ?
- Quels aspects positifs retenez-vous de l'utilisation du Cadre ?
- À l'inverse, quels aspects du Cadre ont rendu son utilisation difficile ?
- Avez-vous des remarques à formuler concernant le contenu, la terminologie, la langue employée ou la mise en page ?

Vous pouvez vous adresser directement à l'adresse électronique suivante: learning@alliancecpha.org

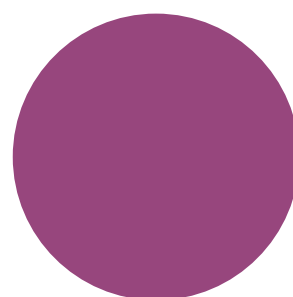
STRUCTURE DU CADRE DE COMPÉTENCES



**Compétences
Techniques**



**Valeurs
Fondamentales**



**Compétences
Humanitaires Principales**

Le Cadre de compétences pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire propose un ensemble de valeurs fondamentales et de compétences techniques dont la structure s'appuie sur les SMPE et qui s'inspirent des principales compétences humanitaires. Il se concentre principalement sur les compétences techniques. Les organisations désireuses d'obtenir de plus amples informations concernant les valeurs fondamentales et les principales compétences humanitaires sont invitées à consulter le [Cadre de compétences humanitaires principales](#) et l'annexe I, qui offre aux agents de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire quelques suggestions relatives à la manière d'adapter les compétences techniques. Toutefois, le tableau suivant montre à quel point ces différents domaines sont interconnectés.

¹ CHS, Guide du Cadre de compétences humanitaires principales, 2017.

² Dans le Cadre de compétences pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, les principes directeurs sont mêlés aux compétences techniques. Par conséquent, notre adaptation du Cadre de compétences humanitaires principales ne couvre pas le domaine de compétences « Comprendre les contextes humanitaires et appliquer les principes et normes humanitaires ». Il est toutefois recommandé de lire les deux cadres de manière conjointe.

Compétences Techniques

Domaine de Compétences Techniques

Comprendre le contexte de crise humanitaire	Principes, approches et normes humanitaires
Appliquer les principes et les normes relatives à l'action humanitaire et à la PEAH	
Travailler avec les enfants	
Coordonner des interventions de qualité en matière de protection de l'enfance	
Collaborer avec les missions de l'ONU	
Mettre en œuvre des stratégies de ressources humaines dans le domaine de la PEAH	Garantir la qualité des interventions
Mettre en œuvre des stratégies de communication et de plaidoyer en matière de protection de l'enfance	
Assurer la gestion du cycle de programmation	
Assurer la gestion de l'information	
Assurer un suivi en matière de protection de l'enfance	
Prévenir et répondre aux dangers et les risques de blessure	
Prévenir et répondre aux risques de maltraitance physique et émotionnelle	
Prévenir et répondre aux risques de violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG)	Prévenir et répondre aux risques liés à la protection de l'enfance
Prévenir et répondre à détresse psychosociale et promouvoir la santé mentale	
Prévenir et répondre aux risques liés aux enfants associés aux forces ou groupes armés	
Prévenir et répondre aux risques liés au travail des enfants	
Prévenir et répondre aux risques liés aux enfants non accompagnés ou séparés	
Développer une approche socio-écologique des programmes de protection de l'enfance	
Concevoir des activités de groupe pour assurer le bien-être des enfants	Développer des stratégies de protection de l'enfance adéquates
Élaborer des stratégies destinées à renforcer les milieux familiaux et de prise en charge des enfants	
Élaborer des approches au niveau communautaires	
Développer des stratégies de gestion de cas	
Développer des stratégies de protection de remplacement	
Élaborer des stratégies destinées à la promotion et au respect de la justice pour enfants	
Intégrer sécurité alimentaire et protection de l'enfance	Collaborer entre différents secteurs
Intégrer moyens de subsistance et protection de l'enfance	
Intégrer éducation et protection de l'enfance	
Intégrer santé et protection de l'enfance	
Intégrer nutrition et la protection de l'enfance	
Intégrer eau, assainissement et hygiène (EAH) et protection de l'enfance	
Intégrer abris et habitat et protection de l'enfance	
Intégrer gestion des camps et protection de l'enfance	

Valeurs Fondamentales

Empathie Intégrité Diversité et inclusion Redevabilité
Applicable à toutes les compétences

Compétences Humanitaires Principales

Domaine de Compétences Humanitaires Principales

Atteindre de Résultat	Garantir la qualité et l'impact des programmes
Établir et entretenir des relations de collaboration	Travailler avec les autres Établir et entretenir la collaboration et les partenariats
Opérer de façon sûre et en toute sécurité à tout moment	Gérer sa propre sûreté et sa propre sécurité ainsi que celles des autres
Opérer dans un environnement sous pression et changeant	S'adapter et affronter les difficultés Faire preuve de professionnalisme
Faire preuve de leadership	Bien se connaître et être capable d'exercer son sens critique Motiver et influencer les autres

Les valeurs fondamentales peuvent se définir comme un ensemble de valeurs essentielles qui doivent servir d'outils et d'exemples à l'ensemble des agents de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

Une compétence technique est un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de caractéristiques nécessaires à l'exécution efficace d'une tâche donnée et susceptibles d'être mesurées.

Un domaine de compétences est un ensemble cohérent de compétences liées entre elles par une thématique ou un domaine communs. En matière de protection de l'enfance dans l'action humanitaire, les domaines de compétences sont définis selon les principes et les quatre piliers des SMPE :

- Principes
- Normes visant à garantir la qualité de l'intervention en matière de protection de l'enfance
- Normes relatives aux risques liés à la protection de l'enfance
- Normes relatives à la mise au point de stratégies adéquates
- Normes relatives à la collaboration accrue entre les différents secteurs

Les principaux domaines de compétences humanitaires¹ réunissent les grands types de comportements permettant de stimuler la performance du secteur humanitaire. Il s'agit de :

- Comprendre les contextes humanitaires et appliquer les principes et normes humanitaires²
- Atteindre des résultats
- Établir et entretenir des relations de collaboration
- Opérer de façon sûre et en toute sécurité à tout moment
- Opérer dans un environnement sous pression et changeant
- Faire preuve de leadership

Les indicateurs comportementaux associés aux différentes compétences sont déclinés en trois niveaux. Les indicateurs comportementaux visent à rendre les notions de performance et d'efficacité plus concrètes. Ils montrent la forme que peut prendre chaque compétence à un niveau donné.

Dans un secteur aussi vaste que celui de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, l'accès à une fonction, quelle qu'elle soit, ne saurait être conditionné par la maîtrise de compétences techniques couvrant tous les domaines. Au fur et à mesure que l'évolution de leur carrière leur fera gagner en expérience et les conduira à occuper des postes aux responsabilités de plus en plus importantes, il sera attendu des collègues qu'ils commencent à maîtriser des comportements de niveaux 2 et 3, en plus des comportements de niveau 1. Cependant, cela ne doit concerner que les domaines de compétences correspondant à leurs missions.

Le niveau 1 décrit les personnes qui sont plus ou moins novices dans le domaine de compétences concerné.

Le niveau 2 décrit les personnes qui ont participé, dans des contextes divers, à plusieurs missions de protection de l'enfance dans l'action humanitaire et en ont retiré une certaine expérience dans le domaine de compétences concerné.

Le niveau 3 décrit les personnes expertes dans le domaine de compétences concerné et capables de former d'autres personnes à ces compétences.

Chaque compétence est assortie d'aptitudes et de champs de connaissances qui sont mentionnés à titre indicatif et ne prétendent aucunement à l'exhaustivité. Ces aptitudes et champs de connaissances peuvent également être adaptés afin de correspondre au mieux au contexte de mise en œuvre.

I. VALEURS FONDAMENTALES	1. Empathie
	2. Intégrité
	3. Diversité et inclusion
	4. Redevabilité
II. DOMAINES DE COMPÉTENCES TECHNIQUES	
1. Principes, approches et normes humanitaires	1. Comprendre le contexte de crise humanitaire 2. Appliquer les principes et les normes relatives à l'action humanitaire et à la PEAH 3. Travailler avec les enfants
2. Garantir la qualité des interventions	1. Coordonner des interventions de qualité en matière de protection de l'enfance 2. Collaborer avec les missions de l'ONU 3. Mettre en œuvre des stratégies de RH dans le domaine de la PEAH 4. Mettre en œuvre des stratégies de communication et de plaidoyer en matière de protection de l'enfance 5. Assurer la gestion du cycle de programmation 6. Assurer la gestion de l'information 7. Assurer un suivi en matière de protection de l'enfance
3. Prévenir et répondre aux risques liés à la protection de l'enfance	1. Prévenir et répondre aux dangers et les risques de blessure 2. Prévenir et répondre aux risques de maltraitance physique et émotionnelle 3. Prévenir et répondre aux risques de violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG) 4. Prévenir et répondre détresse psychosociale et promouvoir la santé mentale 5. Prévenir et répondre aux risques liés aux enfants associés aux forces ou groupes armés 6. Prévenir et répondre aux risques liés au travail des enfants 7. Prévenir et répondre aux risques liés aux enfants non accompagnés ou séparés
4. Développer des stratégies de protection de l'enfance adéquates	1. Développer une approche socio-écologique des programmes de protection de l'enfance 2. Concevoir des activités de groupe pour assurer le bien-être des enfants 3. Élaborer des stratégies destinées à renforcer les milieux familiaux et de prise en charge des enfants 4. Élaborer des approches au niveau communautaires 5. Développer des stratégies de gestion de cas 6. Développer des stratégies de protection de remplacement 7. Élaborer des stratégies destinées à la promotion et au respect de la justice pour enfants
5. Collaborer entre différents secteurs	1. Intégrer sécurité alimentaire et protection de l'enfance 2. Intégrer moyens de subsistance et protection de l'enfance 3. Intégrer éducation et protection de l'enfance 4. Intégrer santé et protection de l'enfance 5. Intégrer nutrition et la protection de l'enfance 6. Intégrer eau, assainissement et hygiène (EAH) et protection de l'enfance 7. Intégrer abris et habitat et protection de l'enfance 8. Intégrer gestion des camps et protection de l'enfance

I. Valeurs fondamentales en matière de protection de l'enfance dans l'action humanitaire

VALEUR FONDAMENTALE	INDICATEUR
1. Empathie	Identifie ses propres sentiments et ceux des autres
	Fait preuve de prévenance à l'égard des autres en leur apportant des réponses adaptées à leur état et à leurs besoins émotionnels et physiques
	Se met à la place des autres
	Garde l'esprit ouvert et écoute attentivement ce qu'une autre personne communique à travers ses paroles, le ton de sa voix, son langage corporel et ses silences
	Prend en compte et accorde de la valeur au point de vue des autres et à leurs différences
2. Intégrité	Maintient un haut niveau d'exigence éthique
	Adopte des positions éthiques claires
	Réagit aux comportements malhonnêtes ou peu dignes de confiance de manière rapide et respectueuse
	Prend des décisions fondées sur le respect des normes éthiques
	Exerce son pouvoir et son autorité en faisant preuve d'humilité et de respect
	Instaure et encourage la transparence dans la communication interne et dans l'élaboration des programmes de PEAH
	Intègre les principes, les valeurs et l'éthique dans l'élaboration des politiques et des programmes de PEAH
3. Diversité et inclusion	Traite chacun(e) en faisant preuve de dignité et de respect
	Fait preuve de respect et de sensibilité à l'égard des différences de genre, de culture et de religion
	Combat l'intolérance et remet en cause les préjugés, idées reçues, préférences et habitudes, pour soi-même comme pour les autres
	Encourage la diversité et l'inclusion
4. Redevabilité	Favorise la mise en place de dispositifs de retour d'informations respectueux des enfants
	Accueille, accepte et traite avec rapidité toutes les plaintes reçues
	Fait en sorte que l'usage des fonds et des ressources soit conforme aux règles des donateurs et signale les éventuelles irrégularités avec rapidité

II. Cadre de compétences techniques pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire

Domaine de compétences : 1. PRINCIPES, APPROCHES ET NORMES HUMANITAIRES

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
1.1 Comprendre le contexte de crise humanitaire	Détermine les caractéristiques et les grandes étapes de la PEAH et de l'intervention humanitaire	Intègre les causes sous-jacentes de la crise humanitaire et certains aspects du contexte politique et culturel dans les programmes de PEAH	Analyse l'évolution des crises et leur caractère cyclique pour ajuster les programmes de PEAH
	Met en évidence les différences, les similitudes et les éventuelles complémentarités et collaborations possibles entre l'intervention humanitaire et les programmes de développement	Établit des ponts entre les cadres d'action humanitaire et de développement à long terme (approches fondées sur le nexus développement-humanitaire) afin de répondre aux besoins humanitaires tout en réduisant les risques et les vulnérabilités	Collabore avec les parties prenantes concernées et plaide pour que les interventions de PEAH tiennent compte des cadres de développement à long terme
	Définit le rôle et le mandat des différents acteurs du secteur humanitaire, y compris les ministères	S'implique dans l'action des partenaires nationaux et internationaux de la PEAH, des populations touchées et des autorités publiques en tenant compte du rôle et du mandat de chacun	Collabore avec les partenaires nationaux et internationaux de la PEAH, les populations touchées et les autorités publiques, et exerce son influence pour asseoir et faire
1.2 Appliquer les principes et les normes relatives à l'action humanitaire et à la PEAH	Comprend l'importance des principes humanitaires et des principes directeurs des SMPE dans l'élaboration des programmes de PEAH	S'assure que les programmes de PEAH sont pleinement conformes aux principes humanitaires et aux principes directeurs des SMPE	Plaide pour que les stratégies humanitaires inter-agence s'appuient sur les principes humanitaires et sur les Standards minimums pour la PEAH
	Explique l'importance des principes humanitaires et des principes directeurs des SMPE aux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux	Soutient les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans la mise en conformité de l'ensemble de leurs programmes avec les principes humanitaires et les principes directeurs des Standards minimums pour la PEAH	Forme les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux aux principes directeurs des SMPE

suite

Domaine de compétences : 1. PRINCIPES, APPROCHES ET NORMES HUMANITAIRES

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
1.3 Travailler avec les enfants	Signe et respecte le code de conduite de l'organisation et les politiques de protection et de sauvegarde de l'enfance	S'appuie sur les principes et les normes inter-agence pour élaborer, mettre en œuvre et assurer un suivi des politiques et codes de conduites en matière de sauvegarde et de protection de l'enfance.	Encourage les RH à s'appuyer sur les orientations et les normes inter-agence pour élaborer, mettre en œuvre et assurer un suivi des politiques et codes de conduites en matière de sauvegarde et de protection de l'enfance.
	Traite tous les enfants de manière respectueuse, quels que soient leur origine ethnique, leur couleur de peau, leur genre, leur orientation sexuelle, leur langue, leur religion, leur handicap ou toute autre particularité	Maintient des relations de service éthiques et professionnelles, favorables au bien-être et à la dignité des enfants et de leur famille	S'assure que le personnel connaît et respecte les normes de l'organisation en matière de sauvegarde, son code de conduite et les valeurs dictant les comportements à adopter
	S'efforce d'obtenir le consentement des parents ou des tuteurs avant la participation d'un enfant aux activités proposées dans le cadre d'un projet	S'assure que l'ensemble des procédures et documents relatifs au consentement des parents est respecté et à jour	Plaide auprès des autres acteurs du secteur humanitaire pour l'obtention du consentement des parents avant la participation d'un enfant aux activités proposées dans le cadre d'un projet
	Informe les enfants de leurs droits en matière de confidentialité, de participation, d'expression des préoccupations et de signalement des incidents	Met en place un suivi et des canaux de communication sûrs, éthiques, confidentiels et accessibles pour garantir des programmes de protection de l'enfance inclusifs et collaboratifs	Promeut et facilite la mise en place de formations régulières destinées au nouveau personnel et aux équipes en place sur les thèmes de la participation des enfants, de la sauvegarde de l'enfance, du signalement de cas, etc.
	Communique avec les enfants et leur famille en faisant preuve de douceur, de sensibilité, de respect, de clarté, de transparence, d'honnêteté et d'inclusion, tout en respectant les normes et traditions culturelles, politiques, religieuses et sociales	Facilite l'accès du personnel à des formations favorisant une communication respectueuse des normes et traditions culturelles, politiques, religieuses et sociales avec les enfants et leur famille	Convainc les autres parties prenantes de l'action humanitaire de l'importance d'une communication respectueuse des normes et traditions culturelles, politiques, religieuses et sociales avec les enfants et leur famille

suite

Domaine de compétences : 2. GARANTIR LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
2.1 Coordonner des interventions de qualité en matière de protection de l'enfance	S'engage en coordination avec les acteurs du mécanisme de coordination de la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire ou d'un autre groupe de travail	Joue un rôle de soutien bien défini au sein du mécanisme de coordination pour la PEAH	Assure la coordination des actions de PEAH pour augmenter la réactivité, la précision et l'efficacité des phases de préparation et d'intervention
	Soutient les organisations humanitaires et les institutions concernées dans leur participation aux mécanismes de coordination des interventions de protection de l'enfance et aux groupes de travail techniques ou sectoriels, tout en incluant les autorités nationales dans ces processus, lorsque la situation s'y prête	Identifie les principaux acteurs de la protection de l'enfance et soutient leur participation effective au mécanisme de coordination et aux interventions en la matière	Développe et entretient l'adhésion stratégique au mécanisme des collectivités locales, des autorités nationales et des organisations communautaires, ainsi que des ONGI, des organismes de l'ONU et des donateurs, en vue de garantir l'efficacité et la bonne coordination des interventions de protection de l'enfance
	Tient compte du rôle, du mandat et des méthodes de travail propres à chacun des membres des groupes de coordination de la protection de l'enfance et des acteurs concernés	Travaille avec chacun des acteurs de la PEAH en tenant compte de son rôle, de son mandat et de ses méthodes de travail	Encourage la diversité et l'inclusion à tous les niveaux de la coordination et des interventions de PEAH, y compris lors de l'élaboration des outils et documents d'orientation
	Adapte sa communication au public visé, notamment en tenant compte de ses spécificités culturelles	Communique avec les différents acteurs et parties prenantes de manière efficace, notamment en tenant compte de leurs spécificités culturelles	Fait preuve de discernement pour communiquer avec les acteurs du secteur humanitaire et les parties prenantes concernées en tenant compte de leurs spécificités politiques et culturelles
	Est au fait des techniques de résolution de problèmes et du processus de création de consensus adaptés au contexte d'une collaboration inter-agence	Applique des stratégies de résolution de problèmes pour dépasser les divergences d'opinions et d'approches susceptibles d'apparaître au sein des instances de coordination	S'appuie sur des raisonnements objectifs et sur un processus de création de consensus pour faire face aux éventuels désaccords et conflits d'intérêts

suite

Domaine de compétences : 2. GARANTIR LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
2.2 Collaborer avec les missions de l'ONU	Cerne le rôle des opérations de maintien de la paix et des missions politiques de l'ONU en matière de protection de l'enfance	Soutient la coordination avec les missions de l'ONU afin de favoriser le respect des normes et principes de protection de l'enfance, ainsi que la collaboration et la gestion adéquate des ressources	Met au point et diffuser des informations claires en matière de normes, de justifications, de responsabilités et de procédures opérationnelles normalisées à destination des acteurs de la PEAH impliqués dans des missions de l'ONU
	Favorise le travail du département des opérations de maintien de la paix de l'ONU par la mise en œuvre et l'intégration de ses résolutions et politiques relatives aux enfants touchés par des conflits armés	Aide les missions de l'ONU à renforcer les politiques, les lois et les processus nationaux relatifs à la communication, aux systèmes et aux institutions liées aux enfants	Travaille avec les responsables des missions de l'ONU concernés pour repérer les situations préoccupantes du point de vue de la protection de l'enfance
	Fait preuve d'une bonne connaissance du mandat et du rôle des missions de l'ONU en matière d'intervention d'urgence, de relèvement, de stabilité et d'actions de consolidation de la paix	Repère les principaux domaines potentiels de coordination et de collaboration avec les missions de l'ONU	Se sert des mécanismes ou des groupes de coordination mis en place par les programmes et équipes de pays de l'ONU pour orienter les stratégies de l'ONU en matière de protection de l'enfance

suite

Domaine de compétences : 2. GARANTIR LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
2.3 Mettre en œuvre des stratégies de ressources humaines dans le domaine de la PEAH	Stocke les documents de RH sur la base de données officielle de l'organisation consacrée à la gestion des connaissances	Fait preuve de rapidité et de transparence dans la gestion et la mise à jour des dossiers RH, des procédures contractuelles et des besoins liés au personnel	Met à disposition de tous les membres du personnel des systèmes fonctionnels et transparents de gestion des connaissances et de classement en matière de RH
	Identifie et répertorie les ressources humaines disponibles dans un contexte donné, ainsi que les meilleurs moyens de les soutenir, de les employer et de les développer au cours de l'intervention concernée	Détermine et propose une expertise fondée sur des profils de poste conformes au Cadre de compétences pour la PEAH et sur une offre de renforcement des capacités et de formation	S'assure que les postes de PEAH bénéficient de plans de développement et de relève opérationnels, que les informations sont documentées et stockées et que les connaissances institutionnelles et professionnelles sont bien transmises
	Gère les RH en faisant preuve de transparence, d'efficacité, d'efficience et d'éthique, sans perdre de vue la mission initiale de chacun(e)	Se montre respectueux des principes d'égalité des genres, de diversité et d'inclusion dans le processus de recrutement du personnel	Constitue et met à jour une réserve de personnel d'appoint et des mécanismes de déploiement rapide afin de garantir la pertinence et l'efficacité des interventions
	Cerne les lacunes et obstacles en matière de bien-être du personnel et propose des ajustements pour que les stratégies et les mécanismes d'adaptation positive existants permettent d'accéder à un bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle	Promeut le bien-être du personnel en favorisant la qualité de l'environnement de travail, un temps de repos et de récupération suffisant et un accès aux services de santé mentale et de soutien psychosocial (SMSPS)	Met au point des stratégies, des politiques et des processus de RH adaptés à la PEAH et destinés à favoriser le renforcement des compétences du personnel technique, la sauvegarde de l'enfance et la promotion du bien-être
	Identifie les sources de financement, les ressources, la structure ainsi que les politiques et possibilités de l'organisation en matière de gestion du personnel	Fait preuve d'efficacité, de transparence et de rapidité dans la gestion des prévisions budgétaires des équipes, des activités d'apprentissage et de développement, des contrats de travail, des performances et des évaluations	Communique de manière positive, juste et transparente sur les contrats de travail, le bien-être, les procédures, la structure des équipes, le perfectionnement professionnel et les évaluations

suite

Domaine de compétences : 2. GARANTIR LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
2.4 Mettre en œuvre des stratégies de communication et de plaidoyer en matière de protection de l'enfance	Mène des évaluations régulières, aux échelles locale et nationale, des stratégies, des politiques et des pratiques en matière de médias et de communication sur les sujets liés à la PEAH	Met en œuvre une communication et une stratégie de plaidoyer en matière de protection de l'enfance tenant compte des spécificités culturelles et accordant de la valeur à la dignité, à l'intérêt supérieur et à la sécurité des enfants	S'accorde avec les parties prenantes de la PEAH pour mettre en œuvre des stratégies de communication, de plaidoyer et médiatiques respectueuses de l'égalité des genres, des normes et de la culture locales
	Met en œuvre, mettre à jour et coordonner les politiques et processus de communication et de plaidoyer aux niveaux interne, multisectoriel et inter-agence, afin de garantir que l'ensemble des messages diffusés reflètent le soutien apporté à la protection des enfants	Travaille avec des experts pour proposer aux parties prenantes du contenu destiné aux médias et des supports de communication et de plaidoyer traduits en plusieurs langues, y compris les langues locales	Orienté la communication, le plaidoyer et les politiques et pratiques médiatiques à l'échelle nationale, de façon à garantir la sécurité, la protection et l'inclusion de tous les enfants
	Restitue fidèlement les contributions, les idées, les paroles et les récits personnels des enfants	Conseille, guide et aide les enfants à exprimer leurs propres opinions en s'appuyant sur des méthodes et des canaux de communication adaptés aux enfants	Défend la participation des enfants en communication et plaidoyer des chaînes qui ont été évalué comme adapté aux enfants à niveau inter-agences
	Demande et obtient le consentement écrit et éclairé des enfants, des personnes qui s'en occupent et de leurs tuteurs avant d'utiliser des images les représentant, des enregistrements ou des citations de leurs paroles	Garantit la sécurité des enfants et des acteurs de la PEAH qui livrent aux médias des éléments de preuve ou des témoignages	Est attentif à l'exactitude, à la prise en compte des spécificités culturelles et au respect du principe de sauvegarde des enfants et des adultes dans les images et récits qui sont diffusés
	Contribue, aux côtés des autres organisations, au travail de révision, de mise à jour ou d'élaboration des cartographies et des études	Implique autant que possible les enfants, les familles, les communautés et les détenteurs d'obligations dans l'élaboration des cartographies et des études	Soutient le travail mené à l'échelle inter-agence pour examiner les données secondaires et repérer les risques immédiats, leurs causes profondes et les lacunes en matière d'information
2.5 Assurer la gestion du cycle de programmation	Conçoit des programmes fondés sur une analyse de situation et une identification des besoins	Accorde la priorité aux actions qui sauvent des vies dans la phase d'intervention rapide, sans perdre de vue les approches plus durables et communautaires	Planifie et met en œuvre des actions qui créent une complémentarité entre les organisations communautaires, nationales et internationales, de façon à renforcer l'intervention humanitaire sans fragiliser les structures et systèmes existants
	Assure un suivi de la qualité, des produits, des résultats et, lorsque la situation s'y prête, de l'impact des programmes	Se tient au courant de la situation du secteur de la protection de l'enfance et ajuster la mise en œuvre des programmes en conséquence	Prévient, repère et réduit les effets indésirables des interventions au fur et à mesure de la mise en œuvre des programmes

suite

Domaine de compétences : 2. GARANTIR LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
2.5 Assurer la gestion du cycle de programmation	Partage avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les enfants et les familles, les conclusions et les enseignements issus des mécanismes d'évaluation, de suivi, de retour d'informations et de redevabilité	Prend part aux initiatives communes d'apprentissage, aux évaluations des programmes de protection de l'enfance et à d'autres champs de l'intervention humanitaire susceptibles de concerner les enfants	S'appuie sur les enseignements tirés pour ajuster les programmes et la préparation des interventions à venir
	Connait et maîtrise les procédures de confidentialité, les protocoles pour une collecte de données éthique et le principe consistant à « ne pas nuire »	Met en œuvre des politiques de protection des données ainsi que des conditions d'utilisation et des systèmes numériques conviviaux	S'assure que les partenaires de la PEAH procèdent à une collecte régulière et adéquate des données et qu'ils rendent compte des résultats aux populations touchées impliquées dans le processus de collecte
2.6 Assurer la gestion de l'information	Connait des méthodes permettant d'éviter le problème de la « double comptabilisation » au moment de la compilation des données	Compare et triangule ses propres informations avec celles des parties prenantes concernées et avec les données précédemment communiquées avant de les exploiter	Consolide, analyse et diffuse les informations relatives aux populations et rend compte des résultats aux personnes qui ont fourni ces informations
	Participe à l'analyse des évaluations afin d'identifier les lacunes et les situations préoccupantes relevant de la protection de l'enfance, ainsi que les solutions éventuelles	Travaille avec les partenaires et les parties prenantes de la PEAH pour déterminer les données de protection de l'enfance les plus récentes et les plus fines au regard des différents contextes, et pour s'accorder sur un ensemble de priorités communes en matière de protection de l'enfance	S'appuie sur des informations à jour pour la prise de décisions, les plans d'intervention, l'analyse des conflits et des lacunes ainsi que les stratégies de PEAH
	Alimente le système de collecte de données inter-agence en fournissant des informations, dans le respect des procédures et politiques en vigueur	Travaille avec les partenaires, les parties prenantes et les populations touchées afin de mettre les outils et procédures de gestion de l'information inter-agence en conformité avec les lois, politiques et systèmes nationaux	Met en place des bases de données et des outils de gestion de l'information harmonisés (en ligne et hors ligne)

suite

Domaine de compétences : 2. GARANTIR LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
2.7 Assurer un suivi en matière de protection de l'enfance	Prend part aux mécanismes inter-agence de coordination de la PEAH afin de déterminer les indicateurs, les processus de suivi, les rôles et les responsabilités de chacun	Met en place des pratiques de partage de l'information, des processus d'orientation et des calendriers et modèles d'élaboration des rapports permettant de suivre les activités de protection de l'enfance de manière efficace, rapide et adéquate, d'éviter les actions redondantes et de réduire la charge liée à l'établissement des rapports	Conçoit et met en œuvre un plan d'analyse destiné au système de suivi de la protection de l'enfance
	Ventile toutes les données relatives aux enfants en s'appuyant, au minimum, sur les critères du sexe/genre, de l'âge et du handicap	Accorde la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant et à l'accord ou au consentement éclairé des enfants et/ou des personnes qui s'en occupent avant de recueillir des informations	Fournit un soutien psychosocial au personnel chargé du suivi des situations préoccupantes du point de vue de la protection de l'enfance, afin de réduire les effets des traumatismes secondaires
	Met en place des protocoles pour permettre au personnel chargé du suivi des situations préoccupantes du point de vue de la protection de l'enfance d'identifier et d'orienter les familles et les enfants ayant survécu à la maltraitance, la négligence, l'exploitation ou la violence, ou exposés à de tels risques	S'assure que la collecte, l'exploitation, le stockage et le partage des données relatives à la PEAH respectent la confidentialité, le principe consistant à « ne pas nuire » et l'intérêt supérieur des enfants, des familles et des communautés	S'assure que les risques, les vulnérabilités et les tendances actuelles en matière de protection font l'objet d'échanges réguliers avec les acteurs du secteur humanitaire et qu'ils nourrissent la mise au point de stratégies, de programmes et d'actions de plaidoyer

Domaine de compétences : 3. PRÉVENIR ET RÉPONDRE AUX RISQUES LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
3.1 Prévenir et répondre aux dangers et les risques de blessure	Évalue, relève et analyse les dangers physiques auxquels l'enfant est ou pourrait être exposé	Utilise des campagnes communautaires de sensibilisation et d'éducation du public pour plaider en faveur d'une réduction des risques dans le milieu éducatif formel et non formel	Conçoit des programmes de PEAH destinés à protéger les enfants contre les atteintes physiques, les blessures et le handicap, et répond aux besoins des enfants blessés
	Contribue à la sécurité des enfants par la mise en place d'espaces communautaires sûrs, d'aires de loisirs destinés aux enfants et aux jeunes et de procédures de prise en charge et d'orientation claires	Forme les membres des communautés, les brigades et les groupes de secours aux situations d'urgence liées à la sécurité sanitaire de l'eau, aux premiers secours physiques et psychologiques, ainsi qu'aux dangers existants	Implique les enfants dans les processus de réduction des risques de catastrophe au niveau communautaire
	Collabore avec les partenaires impliqués dans la PEAH et l'action intersectorielle pour recueillir, analyser et exploiter les informations relatives aux lieux et aux situations présentant un danger	Implique les enfants et les jeunes dans le processus de cartographie et d'évaluation des risques et dans la diffusion de messages relatifs à la sécurité physique des enfants	Intègre les risques, dangers et blessures relevant de la protection de l'enfance dans les processus de planification d'urgence et de planification des interventions

suite

Domaine de compétences : 3. PRÉVENIR ET RÉPONDRE AUX RISQUES LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
3.1 Prévenir et répondre aux dangers et les risques de blessure	Détermine l'impact physique, psychologique et socioéconomique des mines terrestres, des engins explosifs improvisés, des restes explosifs de guerre et des engins non explosés	Propose aux partenaires et aux ONG une assistance technique et un renforcement des capacités pour l'élaboration d'activités de sensibilisation aux dangers des mines et la mise en œuvre de ces dernières ainsi que d'autres actions de prévention	Intègre les stratégies, les plans et le plaidoyer relevant de la sensibilisation aux dangers des mines au secteur de la protection en général et de la lutte contre les mines, et encourage les parties prenantes à ratifier les traités concernés, etc.
3.2 Prévenir et répondre aux risques de maltraitance physique et émotionnelle	Travaille avec les enfants et les adultes pour comprendre comment sont perçues et prises en charge, à l'échelle locale, les différentes formes de violence, et des solutions non violentes	Répertorie et analyse les formes et les cas les plus courants de violence émotionnelle et physique, afin d'en tirer des enseignements en matière d'élaboration des programmes, de prise de décisions et d'intervention de PEAH	Soutient l'organisation dans la protection des enfants contre la violence émotionnelle et physique, afin de faciliter l'accès à des services et à des systèmes de prise en charge adéquats
	Répertorie les services d'intervention efficaces et respectueux des enfants, et cerner les lacunes	Augmente la capacité des équipes interdisciplinaires à prévenir et à répondre à la violence émotionnelle et physique en ayant recours à des stratégies différenciées en fonction du genre et de l'âge	Met au point des stratégies destinées à aider les services d'intervention à prendre en charge les cas de violence émotionnelle et physique sans discriminer ni stigmatiser les victimes
	Engage les enfants, les familles, les membres des communautés et les acteurs de la PEAH dans la diffusion de messages de sensibilisation relatifs à la violence émotionnelle et physique, et dans les services de prévention et de soutien	Forme les parents, les principaux membres des communautés et les enseignants à l'emploi de stratégies identifiées au niveau local et destinées à prévenir les formes courantes de violence	Garantit aux enfants et aux familles victimes de violences émotionnelles et physiques une prise en charge multisectorielle et différenciée en fonction de l'âge et du genre
3.3 Prévenir et répondre aux risques de violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG)	Aide l'organisation à protéger les enfants contre la VSBG et à proposer aux survivants des informations et des interventions différenciées en fonction de l'âge	Collabore avec les communautés pour mettre un terme à la VSBG, promouvoir l'inclusion de tous les genres et de tous les groupes et changer le regard porté sur la violence et les profils d'agresseurs	Renforce les systèmes nationaux et les capacités locales de prévention et de réduction de la VSBG en situation d'urgences, et d'intervention pour y faire face
	Aide l'ensemble des acteurs de la PEAH et de la lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) à collecter, stocker, gérer, partager et exploiter de manière sûre et harmonisée des données fiables en matière de VSBG	Sensibilise à la question de la VSBG et au fait que les garçons comme les filles, et les hommes comme les femmes sont susceptibles d'avoir survécu à la VSBG et/ou de les faire subir à d'autres	Soutient l'émergence de normes sociales et de genre positives et de nouveaux comportements en s'appuyant sur les actions de préparation, de prévention et d'intervention mises en place par l'organisation pour lutter contre la VSBG
	Favorise l'accès des personnes ayant survécu à la VSBG à des soins de santé de qualité et capables de sauver des vies, aux services de SMSPS et à des lieux de convalescence sûrs	Fournit des informations, des contributions aux moyens de subsistance, des kits dignité et des services multisectoriels qui ne stigmatisent pas les populations touchées et permettent de prévenir et répondre à la VSBG	Facilite la collaboration des acteurs de la PEAH et de la lutte contre la VSBG, ainsi que leur engagement dans les secteurs juridique et judiciaire, afin de protéger les droits des survivants et de favoriser leur accès à la justice

suite

Domaine de compétences : 3. PRÉVENIR ET RÉPONDRE AUX RISQUES LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
3.3 Prévenir et répondre aux risques de violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG)	Se sert des rencontres inter-agence et des réunions de coordination pour intégrer la sensibilisation, la prévention et l'atténuation des risques en matière de VSBG	Promeut la mise en œuvre d'évaluations humanitaires préalables aux situations d'urgence, afin d'identifier les groupes à risque et de leur offrir une protection contre la VSBG de qualité, éthique, sûre et tenant compte du genre	Soutient les ressources et les processus institutionnels favorisant le déploiement rapide d'un personnel compétent et engagé, chargé de l'exécution des programmes de lutte contre la VSBG
	Identifie les principaux acteurs, politiques, résolutions, réglementations, lois et normes relatifs à la VSBG, qu'ils soient nationaux, internationaux ou inter-agence	Cerne les principaux problèmes du plaidoyer contre la VSBG, tels que le manque de ressources et la difficulté à faire respecter les normes et les codes de conduite	Travaille avec les acteurs de la PEAH, de la santé, de la lutte contre la VBG et d'autres partenaires intersectoriels pour concevoir des activités de plaidoyer tournées vers la prévention et l'intervention en cas de VSBG
3.4 Prévenir et répondre à la détresse psychosociale et promouvoir la santé mentale	Définit et répertorie les services et les capacités disponibles aux niveaux local, national et international en matière de SMSPS	Participe aux forums consacrés à la coordination en matière de protection et de SMSPS afin de promouvoir la coordination des différents acteurs concernés	Travaille avec les services de SMSPS dans divers secteurs afin de repérer les lacunes et redondances et de mettre les interventions en conformité avec les orientations relatives au secteur humanitaire et à la lutte contre la VSBG
	Soutient la coordination et l'efficacité des interventions d'urgence menées par les services de SMSPS en renforçant les groupes de coordination intersectoriels et de SMSPS	Renforce les capacités des agents de la PEAH et des partenaires intersectoriels en matière de maîtrise des normes, des orientations et des compétences de SMSPS, afin de garantir la qualité de la prévention et des interventions dans ce domaine	Conçoit des programmes caractérisés par une approche socio écologique, afin de renforcer la résilience, les mécanismes d'adaptation et la capacité des parties prenantes à proposer des services de SMSPS
	Utilise les systèmes de SMSPS et de protection sociale et juridique pour identifier, prévenir, suivre et combattre les menaces et les risques contre la santé mentale et psychosociale	Élabore, ajuste ou renforce les stratégies, évaluations et indicateurs inter-agence de SMSPS tenant compte des spécificités culturelles et destinés au suivi ainsi qu'à l'évaluation et au partage des résultats	Développe et exploite les capacités locales à mettre en œuvre des analyses, des plans d'intervention communautaires et participatifs et des services de SMSPS tenant compte des spécificités culturelles, spirituelles et religieuses
	Évalue de façon régulière l'accessibilité et la qualité des soins de santé mentale	Collabore avec les systèmes de santé locaux, autochtones et traditionnels pour faire entrer des éléments psychologiques et sociaux dans les soins de santé généralistes	Forme les agents de la PEAH, le personnel intersectoriel, les volontaires et les prestataires aux services de SMSPS de base, ciblés, spécialisés et non spécialisés
	Met en œuvre des stratégies destinées à réduire la discrimination et la stigmatisation des personnes souffrant de troubles de la santé mentale et/ou d'un handicap mental	Renforce l'accès à un cadre éducatif sécurisant et valorisant, au sein duquel les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux peuvent bénéficier d'informations, d'aide ou d'orientations en matière de SMSPS	Intègre aux programmes d'urgence d'autres secteurs et intersectoriels des éléments, services et systèmes d'information et d'orientation relevant de la SMSPS

suite

Domaine de compétences : 3. PRÉVENIR ET RÉPONDRE AUX RISQUES LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
3.5 Prévenir et répondre aux risques liés aux enfants associés aux forces ou groupes armés	Connait l'ensemble des principaux acteurs et des orientations, résolutions, protocoles, mécanismes et rapports nationaux et internationaux relatifs aux enfants et aux conflits armés	S'accorde avec les départements des missions de l'ONU et d'autres acteurs sur une programmation collaborative, cohérente et harmonisée de la lutte contre les enfants associés aux forces ou groupes armés et du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé (MRM)	Soutient l'organisation dans sa collaboration avec les agents de la PEAH et les acteurs intersectoriels au service d'un processus de désarmement, démobilisation et réintégration pour les enfants associés aux forces ou groupes armés, d'une programmation liée au MRM et d'un plaidoyer durable et pertinent
	Sensibilise les agents de la PEAH et les acteurs intersectoriels impliqués dans le travail communautaire aux principaux outils, normes, rôles et responsabilités en matière d'enfants associés aux forces ou groupes armés, afin de prévenir l'enrôlement des enfants	Propose aux agents de la PEAH et aux acteurs intersectoriels impliqués dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration une assistance technique et un soutien en matière de renforcement des capacités	Plaide aux côtés d'acteurs nationaux pour une amélioration des lois, des politiques et des systèmes destinés à prévenir, suivre et combattre les phénomènes des enfants associés aux forces ou groupes armés et de la détention des enfants
	Identifie les particularités et la complémentarité des différents mandats des missions et organismes de l'ONU et des autres partenaires et parties prenantes de la PEAH	Favorise la programmation commune et le partage de l'information entre les différents groupes institutionnels, nationaux et infranationaux travaillant dans les secteurs de la PEAH, du MRM, de la justice des mineurs et de la coordination	Représente l'organisation et la soutient dans sa participation à l'équipe spéciale nationale et aux activités du plan d'action pour le MRM
	Identifie les facteurs qui persuadent ou dissuadent les enfants de rejoindre les forces ou groupes armés, ainsi que les conséquences	Appliquer le cadre relatif à l'obligation redditionnelle afférente aux enfants dans les conflits armés, en partenariat avec les parties prenantes concernées	Met au point de nouvelles stratégies pour renforcer les approches communautaires de soutien aux enfants associés aux forces ou groupes armés
	Gère les données relatives aux enfants associés aux forces ou groupes armés en respectant la confidentialité, le principe consistant à « ne pas nuire » et l'intérêt supérieur de l'enfant	Collecte, stocke et exploite les données relatives aux violations graves des droits de l'enfant dans les conflits armés en respectant les exigences du MRM en matière de gestion de l'information	Propose aux partenaires et aux parties prenantes une assistance technique et un renforcement des capacités en matière de suivi des droits de l'enfant en s'appuyant sur les cadres juridiques, les normes et les protocoles internationaux

suite

Domaine de compétences : 3. PRÉVENIR ET RÉPONDRE AUX RISQUES LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
3.6 Prévenir et répondre aux risques liés au travail des enfants	Est capable de différencier les « pires formes de travail des enfants », le « travail des enfants » et les formes de travail acceptables pour des enfants	Produit des analyses et propose des mesures préventives destinées à lutter contre les « pires formes de travail des enfants » et le « travail des enfants »	S'assure de l'existence de mécanismes permettant de protéger les enfants contre les pires formes de travail des enfants, en particulier celles liées à la crise ou que la crise a fait empirer
	Prend connaissance des cadres juridiques nationaux et internationaux en matière de travail des enfants (acteurs concernés, normes, législation, mécanismes, etc.)	Renforce la coordination intersectorielle sur les sujets liés au travail des enfants (éducation, VBG, relèvement rapide, moyens de subsistance, etc.)	Encourage les autorités publiques dont le rôle a un impact direct sur le travail des enfants à prendre part à la coordination humanitaire et aux actions de protection de l'enfance
	Estime la prévalence du travail des enfants et définit les pires formes de travail des enfants (nombre, horaires, type de travail) et mène auprès des enfants des recherches participatives et sûres	Mesure le phénomène du travail des enfants et l'intègre aux évaluations, à la gestion de l'information et aux structures de suivi de la situation et des interventions inter-agence	Encourage les partenaires et les parties prenantes de la protection de l'enfance et de l'action intersectorielle à intégrer la prévention et les interventions relatives au travail des enfants aux grandes stratégies de programmation
	Mène des études documentaires et des analyses de situation afin de déterminer les causes, les risques, les manifestations, l'étendue et l'impact du travail des enfants, ainsi que ses pires formes	Assure un suivi des actions d'intervention humanitaire pour s'assurer que tous les jeunes travailleurs impliqués dans des activités de relèvement économique sont légalement en âge de travailler	Assure des interventions d'urgence permettant de lutter contre le travail des enfants en s'appuyant sur les capacités, la légitimité et les modalités d'action et de prévention multisectorielles adéquates
	Identifie les causes, les vulnérabilités et l'impact de la séparation des familles (séparations non déterminées par une situation d'urgence, mouvements migratoires mixtes, etc.)	Réduit le risque de séparation en s'appuyant sur des actions de prévention et de préparation communautaires et nationales (enregistrement des naissances ou mise en place de processus d'évacuation)	Assure la prévention et les interventions relatives à la séparation des familles, ainsi que la protection et la prise en charge des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, dans le respect de leurs besoins spécifiques et de leur intérêt supérieur
3.7 Prévenir et répondre aux risques liés aux enfants non accompagnés ou séparés	Connait les orientations et les cadres juridiques relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille (droits de la personne, droit humanitaire et pénal, SMPE, etc.)	Collabore avec les gouvernements et les organisations de protection de l'enfance en vue de coordonner, d'adapter aux différents contextes et d'harmoniser l'ensemble des interventions et des systèmes relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille	Plaide pour que les programmes relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille intègrent des composantes liées à la gestion des ressources, la recherche des familles, la prise en charge des cas, la documentation et la formation
	Garantit une prise en charge des cas et une utilisation des systèmes d'information relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille respectueuses des principes de confidentialité, de consentement éclairé et d'intérêt supérieur de l'enfant	Répertoire les capacités et les difficultés locales et nationales dans le domaine de l'évaluation des vulnérabilités et des risques liés à la séparation des familles, afin d'identifier des partenaires potentiels et d'organiser un état des lieux	Anticipe les risques secondaires liés aux interventions de recherche et de réunification des familles

**Domaine de compétences : 3. PRÉVENIR ET RÉPONDRE AUX RISQUES LIÉS
À LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
3.7 Prévenir et répondre aux risques liés aux enfants non accompagnés ou séparés	Travaille avec les partenaires et les parties prenantes de la PEAH impliqués dans la protection des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille pour favoriser le respect de procédures et protocoles normalisés en matière de protection des données	S'appuie sur des critères uniformes pour identifier les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, rechercher les familles, adapter les orientations inter-agence consacrées aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille aux différents contextes et prend en charge les enfants en attente de réunification	Respecte les bonnes pratiques pour identifier, évaluer et sélectionner les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, puis assure un suivi de leur prise en charge, qu'il s'agisse d'une protection de remplacement, durable ou permanente
	Identifie et exploiter les méthodes, les bonnes pratiques et les mécanismes de recherche des familles, qu'ils soient formels, informels, traditionnels ou établis par l'organisation	Met en œuvre un programme adapté et précis de recherche, vérification, réunification et réintégration des familles au service de l'intérêt supérieur des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille	Soutient les procédures opérationnelles normalisées nationales et inter-agence consistant à partager les informations, oriente vers les services adéquats, clarifie les rôles et les responsabilités, et promeut la réunification des enfants et des familles séparés
	Connait les neuf principes fondamentaux présents dans le guide pratique relatif aux enfants en déplacement établi par le Service social international (SSI)	Respecte les neuf principes fondamentaux présents dans le Guide pratique relatif aux enfants en déplacement établi par le SSI	Renforce les capacités locales en matière d'identification, de vérification, de réunification et de réintégration des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, en conformité avec les directives et les bonnes pratiques inter-agence
	Identifie les approches et les processus relatifs à la prise en charge et à la collaboration transnationale	Mène des évaluations pluridisciplinaires relatives aux enfants en déplacement fondées sur l'intérêt supérieur et sur la recherche de solutions pérennes	Met au point et applique des normes inter-agence harmonisées permettant aux enfants en déplacement de bénéficier d'une prise en charge et d'un suivi transitoire de qualité
	Détermine les conventions et les normes auxquelles se référer pour travailler avec des enfants en déplacement	Met en œuvre les huit étapes interdépendantes pour une bonne gestion des situations d'urgence impliquant des enfants en déplacement	Aide l'organisation et les parties prenantes à offrir aux enfants en déplacement une prise en charge homogène, de la sécurité, des relations stables et de l'espoir
	Identifica las convenciones y normas que proporcionan puntos de referencia para trabajar con los niños en tránsito	Implementa las ocho etapas interdependientes de la gestión de situaciones de emergencia con niños en tránsito	Apoya a la organización y a las partes interesadas para proporcionar a los niños en tránsito una atención unificada, seguridad, relaciones estables y esperanza

suite

Domaine de compétences : 4. DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE PROTECTION DE L'ENFANCE ADÉQUATES

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
4.1 Développer une approche socio-écologique des programmes de protection de l'enfance	Connait les politiques de sauvegarde, les modalités d'accès à une aide, les mécanismes de protection, l'exercice des droits et la résilience qui définissent les systèmes de protection de l'enfance	Renforce les politiques de sauvegarde, les modalités d'accès à une aide, les mécanismes de protection, l'exercice des droits et la résilience qui définissent les systèmes de protection de l'enfance	Favorise le respect des systèmes de protection de l'enfance par la circulation d'informations relatives aux politiques de sauvegarde, aux modalités d'accès à une aide, aux mécanismes de protection, à l'exercice des droits et à la résilience
	Identifie les partenaires potentiels pour la prestation de services adaptés en matière de protection de l'enfance et d'action intersectorielle au niveau de l'enfant, de la famille, de la communauté et de la société	Renforce la mise en place de systèmes d'orientation actualisés au service de l'enfant, de la famille, de la communauté et de la société	Plaide pour la mise en place de systèmes d'orientation actualisés et accessibles au service de l'enfant, de la famille, de la communauté et de la société
	Détermine l'impact des politiques et procédures institutionnelles de protection de l'enfance, des dynamiques, des normes et des réseaux familiaux et communautaires sur les enfants	Renforce les capacités des partenaires du secteur de la protection de l'enfance à mener des analyses socio-écologiques du contexte et des parties prenantes avant de concevoir, de mettre en œuvre et de suivre des programmes de protection de l'enfance	S'assure que le secteur de la protection de l'enfance et les partenaires concernés adoptent une approche socio-écologique de la programmation
	Répertoire et analyser les capacités, l'influence et les lacunes des mécanismes et des systèmes issus de la société civile et du secteur de la protection de l'enfance, qu'ils soient formels ou informels, en matière de lutte contre le risque et la maltraitance	Renforce la capacité des acteurs et des systèmes de prise en charge issus de la société civile à participer à l'identification des risques en matière de protection de l'enfance et aux interventions connexes	Encourage la collaboration, la coordination et l'harmonisation des organisations et des acteurs issus de la société civile dans le domaine des politiques, des lois, des capacités et des interventions liées à la PEAH
	Sensibilise les partenaires et les bénéficiaires de la protection de l'enfance à l'importance de l'enregistrement des naissances	Travaille avec les parties prenantes nationales et internationales de la protection de l'enfance à l'établissement d'un système national fonctionnel d'enregistrement des naissances	Plaide pour la mise en place d'un système national d'enregistrement des naissances favorisant l'accès des enfants aux prestations et aux mécanismes de protection sociale connexes
	Noue des liens avec les parties prenantes nationales et internationales de la protection de l'enfance et mettre en place des flux d'informations sûrs et transparents sur les sujets relatifs à la protection de l'enfance	Communique avec clarté auprès des collègues, des ministères, des partenaires et des parties prenantes de la protection de l'enfance sur le contexte, les changements sociétaux et les résultats des programmes	Plaide auprès des ministères concernés pour une approche intégrée, collaborative et socio-écologique de la protection de l'enfance

suite

**Domaine de compétences : 4. DÉVELOPPER DES STRATÉGIES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE ADÉQUATES**

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
4.2 Concevoir des activités de groupe pour assurer le bien-être de l'enfant	Encourage les enfants à identifier et à explorer les compétences, les systèmes de soutien, les perspectives, les besoins et les risques correspondant à leur situation, afin d'organiser des activités de groupe adaptées	Promeut la mise en place d'activités de groupe liées à la protection de l'enfance qui permettent d'instaurer un climat rassurant et stimulant, dans lequel les enfants pourront se sentir en sécurité, apprendre, s'exprimer, créer des liens et se sentir soutenus	Veille à ce que les activités de groupe liées à la protection de l'enfance procurent un sentiment de normalité et s'appuient sur les directives inter-agence adéquates
	Identifie, soutient et renforce les lieux, activités et services existants avant de concevoir de nouvelles activités de groupe	Conçoit des activités de groupe fondées sur une évaluation des besoins et des risques liés à la protection de l'enfance, et promeut des activités de groupe inclusives, éthiques et accessibles, susceptibles de favoriser la résilience des enfants	Aide les différentes organisations et parties prenantes de la protection de l'enfance à s'accorder sur la forme que peut prendre une activité de groupe tenant compte des spécificités liées à la culture, au genre et à l'âge
4.3 Élaborer des stratégies destinées à renforcer les milieux familiaux et de prise en charge des enfants	Aide les personnes importantes pour l'enfant à identifier leurs propres ressources, notamment leurs compétences personnelles et les systèmes d'aide sociale disponibles	Renforce la résilience et l'autonomie des enfants et des familles en s'appuyant, dans tous les aspects du cycle de programmation, sur leurs forces et leurs ressources	S'assure que la participation des enfants et des familles est prise en compte dans la planification et l'élaboration des programmes de protection de l'enfance, et que l'approche adoptée est fondée sur leurs forces et leurs ressources
	Répertorie et évalue la qualité des services de soutien aux familles et aux personnes qui s'occupent d'enfants, qu'ils soient multisectoriels, formels, informels, locaux, nationaux ou internationaux	Planifie un programme complet de prévention et d'intervention destiné au renforcement des milieux familiaux	Plaide pour des interventions de prise en charge coordonnées et adaptées au contexte, afin d'augmenter, au niveau inter-agence, la couverture et la qualité de la protection sociale, ainsi que la capacité des familles à s'occuper des enfants
	Détermine l'impact des normes et des réseaux familiaux, communautaires et sociaux sur la capacité d'adaptation, la résilience et le bien-être des enfants	Intègre aux activités de planification et de programmation liées à la protection de l'enfance les conclusions relatives à l'impact des normes et des réseaux familiaux, communautaires et sociaux sur la capacité d'adaptation, la résilience et le bien-être des enfants	Favorise la mise en place de cadres de coordination régionaux, nationaux, infranationaux et adaptés aux différents contextes, destinés à soutenir les familles et les personnes qui s'occupent d'enfants
	S'appuie sur les ressources et les directives inter-agence pour aider les familles et les personnes qui s'occupent d'enfants à développer des compétences en matière de parentalité positive	Soutient les familles, les communautés et les réseaux de prise en charge dans la prise de décisions, la résolution de problèmes et la définition de stratégies d'adaptation positive	Forme les acteurs multisectoriels à l'identification et à l'orientation des personnes qui s'occupent d'enfants et ont besoin d'aide

suite

**Domaine de compétences : 4. DÉVELOPPER DES STRATÉGIES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE ADÉQUATES**

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
4.3 Élaborer des stratégies destinées à renforcer les milieux familiaux et de prise en charge des enfants	Promeut la non-discrimination en proposant des services respectueux des souhaits, des droits et des besoins de l'enfant et de la famille	Répertorie et analyse les normes sociales et culturelles ainsi que les structures et dynamiques familiales, afin d'offrir aux enfants et aux familles un renforcement adapté au contexte local	S'assure que les secteurs du développement et de l'action l'humanitaire proposent une prise en charge des enfants respectueuse des normes et des directives inter-agence
4.4 Élaborer des approches au niveau communautaires	Répertorie, évalue et met à contribution les prestataires de services et les mécanismes de protection de l'enfance présents au sein des communautés, qu'ils soient formels ou informels	Soutient les membres des communautés et les volontaires locaux dans l'évaluation des ressources et des systèmes de soutien disponibles ; élabore et met en œuvre des plans de prévention et d'intervention ; vient en aide aux enfants survivants	S'assure que les enfants bénéficient de mécanismes communautaires de protection de l'enfance qui les protègent contre la maltraitance, la violence, l'exploitation et la négligence
	Implique les communautés dans la gestion de l'ensemble du cycle de projet afin de garantir que les interventions mises en place tiennent compte du contexte et respectent la volonté des communautés	Collabore avec les principaux acteurs et parties prenantes impliqués dans la PEAH et l'action nationale et intersectorielle afin qu'ils puissent exercer leur rôle et leurs responsabilités dans le cadre du cycle d'action des mécanismes communautaires de protection de l'enfance	Veille à ce que les mécanismes communautaires de protection de l'enfance soient collaboratifs, fondés sur la volonté des communautés, durables et fondés sur les structures et les capacités locales et nationales existantes
	Implique les organisations concernées et les mécanismes communautaires de protection de l'enfance dans la prise en charge des cas, lorsque la situation s'y prête	Soutient et développe les systèmes communautaires de soutien et d'orientation, aussi bien formels qu'informels, en adoptant une approche et des principes respectueux des spécificités culturelles	Aide l'organisation et les partenaires à intégrer, au sein des programmes communautaires de protection de l'enfance, les principaux éléments caractérisant les interventions fondées sur la volonté des communautés
	Détermine et mesure l'impact de la culture, de la politique, des aspects socioéconomiques, des traditions, des normes et des coutumes sur le fonctionnement des communautés, ainsi que leurs effets sur la mise en place d'environnements contribuant à la protection des enfants	Mobilise et renforce la participation entre pairs des jeunes dans les mécanismes communautaires de protection de l'enfance	Aide les mécanismes communautaires de protection de l'enfance à mettre au point des stratégies encourageant l'inclusion et la prise en compte des questions de genre

suite

**Domaine de compétences : 4. DÉVELOPPER DES STRATÉGIES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE ADÉQUATES**

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
4.5 Développer des stratégies de gestion de cas	Est capable de discerner les situations préoccupantes du point de vue de la protection de l'enfance, d'identifier les facteurs de risque et de protection, de comprendre le processus de gestion des cas et de maîtriser l'essentiel des cadres juridiques nationaux et internationaux favorables à la protection et à la prise en charge des enfants	Utilise les principales techniques de communication pour aider les enfants à augmenter leur niveau de résilience et de bien-être, disposer des connaissances nécessaires pour coordonner de manière systématique la prise en charge des cas, respecter les protocoles de confidentialité et prendre des décisions guidées par l'intérêt supérieur de l'enfant	Forme les gouvernements, les organisations de la société civile, les réseaux communautaires et les établissements universitaires et de formation à la prise en charge des cas relevant de la protection de l'enfance, afin d'améliorer les connaissances et les compétences du personnel dans ce domaine
	Met en œuvre des services de gestion des cas sûrs, éthiques, empathiques et inclusifs, conformes aux directives inter-agence	Déploie à grande échelle des services de gestion des cas sûrs, éthiques, empathiques et inclusifs, conformes aux directives inter-agence, afin de garantir à un plus grand nombre d'enfants l'accès aux services de protection essentiels	Contribue au fonctionnement de services de gestion des cas sûrs, éthiques, empathiques et inclusifs, conformes aux directives inter-agence, en plaidant à l'échelle nationale pour l'investissement dans les systèmes de gestion des cas
	Répertorie les prestataires de services et met au point des systèmes d'orientation solides afin de garantir l'accès des enfants et des personnes qui s'en occupent à l'aide dont ils ont besoin	Répertorie les lacunes des acteurs de la PEAH et des partenaires intersectoriels en matière de prestation de services	Garantit aux acteurs de la PEAH la révision et la diffusion rapides d'annuaires des services et de systèmes d'orientation, plaide pour combler les lacunes en matière de services et assurer une formation aux outils de cartographie et d'orientation
	Tient compte du point de vue de l'enfant et des personnes importantes pour lui dans le processus de gestion des cas, notamment les évaluations, les décisions mettant en jeu l'« intérêt supérieur » de l'enfant et la planification de la prise en charge	S'assure que les interventions relevant de la gestion des cas accordent la priorité à l'enfant, tiennent compte de son âge et lui offrent la possibilité d'exprimer librement son point de vue et de participer pleinement au processus	Est capable de prendre, tout au long du processus de prise en charge, des décisions respectueuses de l'intérêt supérieur de l'enfant et impliquant de manière significative l'enfant et les personnes importantes pour lui, afin de garantir leur sécurité, leur bien-être et leur bon développement
4.6 Développer des stratégies de protection de remplacement	Répertorie les dispositifs de protection de remplacement, aussi bien formels qu'informels, mis en place dans l'intérêt supérieur de l'enfant	Ajuste et adapte aux différents contextes des dispositifs de protection de remplacement inclusifs, non discriminatoires et appropriés, de façon à répondre aux besoins de la population et à la nature de l'urgence	Renforce les systèmes de protection de remplacement existants en se concentrant sur la prise en charge familiale et communautaire et sur la flexibilité de la planification d'urgence
	Prend connaissance des lois, des politiques, des directives et des traités locaux, nationaux et internationaux liés à la prise en charge de substitution, et sensibilise à leur contenu	Soutient les acteurs locaux et renforce leur capacité à planifier, superviser, gérer et mettre en œuvre une protection de remplacement respectueuse des directives inter-agence et des normes minimales	Garantit une approche socio-écologique des évaluations, ainsi que l'identification de solutions de prise en charge provisoires et durables respectueuses de l'intérêt supérieur de l'enfant ainsi que des lois et politiques nationales

suite

Domaine de compétences : 4. DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE PROTECTION DE L'ENFANCE ADÉQUATES

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
4.6 Développer des stratégies de protection de remplacement	Promeut l'unité familiale et s'assure que les familles à risque peuvent bénéficier d'une protection sociale et des services de base permettant d'éviter une séparation	Adopte une approche analytique pour examiner les solutions de protection de remplacement en s'appuyant sur les principes de nécessité et d'adéquation, sur les traditions communautaires de protection et sur le cadre juridique national	Planifie, élabore et met en œuvre des visites de suivi ainsi que des mécanismes de suivi, de retour d'informations et de signalement impliquant l'ensemble des parties prenantes, afin d'assurer le suivi de la protection et du bien-être de l'enfant
	Connait les politiques, les lois et les stratégies relatives à la justice pour enfants afin de protéger ces derniers par l'intermédiaire de lois formelles et coutumières et d'interventions destinées à surmonter les risques que peuvent entraîner les systèmes judiciaires	Renforce la mise en œuvre et la connaissance des lois existantes liées à la protection de l'enfance et favorise la convergence des systèmes juridiques nationaux et coutumiers et du droit international	Plaide en faveur de l'élaboration de nouvelles lois visant à criminaliser la maltraitance, la négligence, l'exploitation et la violence contre les enfants
	Renforce les capacités des prestataires de services en matière de droits et d'intérêt supérieur des enfants ayant affaire à la justice, ainsi que les capacités des acteurs du système judiciaire à communiquer avec les enfants en tenant compte de leur âge	Soutient les approches de la justice des mineurs permettant aux enfants de rendre des comptes à la société sans être traités en criminels	Soutient les États dans la mise en place de pratiques de substitution susceptibles de mettre un terme à toutes les formes de détention des enfants pour des motifs liés à l'immigration, et les encourage à ne recourir à la détention qu'en dernier ressort, pour la durée la plus courte possible et dans des structures adaptées
4.7 Élaborer des stratégies destinées à la promotion et au respect de la justice pour enfants	Communique avec les enfants en tenant compte de leur âge à chaque étape du processus judiciaire	Renforce la collaboration entre la justice et les systèmes de protection sociale en répertoriant les services existants et en mettant en place des systèmes d'orientation communs	Plaide pour un traitement adapté des affaires centrées sur des enfants, que ce soit concernant les processus institutionnels ou la couverture médiatique
	Identifie, défend et répond aux plus urgents besoins fondamentaux des enfants en contact avec la loi (éducation, services de SMSPS, contacts familiaux)	Promeut des solutions communautaires de substitution à la détention des enfants, centrées sur le rétablissement de leur bien-être et sur leur réinsertion	Met en place des mécanismes de suivi destinés à mettre en évidence les violations structurelles des droits des enfants au sein du système judiciaire et à les combattre
	Identifie le cadre juridique, les risques, les vulnérabilités, les causes et l'impact qui caractérisent la situation des enfants ayant affaire à la justice	Soutient les acteurs et les processus juridiques et militaires, les commissariats, les centres de détention et de réhabilitation, les systèmes de déjudiciarisation, etc. entrant dans la catégorie « amis des enfants »	S'assure que les enfants qui entrent en contact avec le système judiciaire reçoivent un traitement conforme aux normes internationales
	Met en place des systèmes de gestion de l'information et de suivi destinés à documenter, identifier et évaluer les tendances et les comportements des enfants ayant affaire à la justice	Plaide pour la libération des enfants détenus illégalement ou dans des établissements inadaptés, au profit de solutions communautaires	Plaide pour que l'égalité des genres soit appliquée aux postes de leadership au sein du système judiciaire (institutions judiciaires et militaires, police, gouvernement, etc.)

Domaine de compétences : 5. COLLABORER ENTRE DIFFÉRENTS SECTEURS

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
5.1 Intégrer sécurité alimentaire et protection de l'enfance	Connait les directives, les principes et les normes susceptibles d'orienter les actions, les évaluations et les programmes qui associent protection de l'enfance et sécurité alimentaire	Promeut et mène des activités de formation, d'intervention, d'évaluation, de planification, de prévention, de préparation et de relèvement associant PEAH et sécurité alimentaire	S'assure que les situations préoccupantes du point de vue de la protection de l'enfance sont prises en compte dans l'évaluation, l'élaboration et le suivi des programmes relatifs à la sécurité alimentaire
	Partage avec les communautés et les acteurs concernés les résultats des évaluations de protection de l'enfance et leurs conséquences en matière de sécurité alimentaire	Met en place des systèmes d'orientation et de suivi permettant au personnel chargé des questions relatives à la sécurité alimentaire d'assurer un suivi des risques en matière de protection de l'enfance et d'orienter les enfants qui présentent un besoin de protection	S'assure que la sécurité et la dignité des populations touchées sont prises en compte dans les objectifs secondaires des interventions relatives à la sécurité alimentaire
	Travaille avec les acteurs de la sécurité alimentaire pour déterminer les causes potentielles d'urgence alimentaire et créer des systèmes communautaires d'alerte précoce	S'assure que les enfants sont suffisamment représentés dans les activités relatives à la sécurité alimentaire, notamment au sein de processus décisionnels accessibles, confidentiels et respectueux des enfants et dans des structures communautaires participatives	Travaille avec les acteurs de la sécurité alimentaire pour identifier les risques, les lacunes et les effets indésirables des interventions mises en œuvre, afin de promouvoir une aide alimentaire sûre, équitable, adéquate et contribuant à la protection des enfants
5.2 Intégrer sécurité alimentaire et protection de l'enfance	Connait les directives, les principes et les normes susceptibles d'orienter les actions, les évaluations et les programmes qui associent protection de l'enfance et moyens de subsistance	Promeut et mène des activités de formation, d'intervention, d'évaluation, de planification, de prévention, de préparation et de relèvement associant PEAH et moyens de subsistance	S'assure que les situations préoccupantes du point de vue de la protection de l'enfance sont prises en compte dans l'évaluation, l'élaboration et le suivi des programmes relatifs aux moyens de subsistance
	Partage avec les communautés et les acteurs concernés les résultats des évaluations de protection de l'enfance et leurs conséquences sur les moyens de subsistance	Met en place des systèmes d'orientation et de suivi permettant au personnel chargé des questions relatives aux moyens de subsistance d'assurer un suivi des risques en matière de protection de l'enfance et d'orienter les enfants qui présentent un besoin de protection	S'assure que la sécurité et la dignité des populations touchées sont prises en compte dans les objectifs secondaires des interventions relatives aux moyens de subsistance
	Intègre des informations concernant le soutien aux moyens de subsistance dans les messages relatifs à la protection de l'enfance destinés aux enfants et aux personnes qui s'occupent d'eux	Distingue les forces et les faiblesses des services de protection sociale existants et atténue les lacunes, les goulots d'étranglement et les obstacles qui empêchent les enfants d'y accéder	Établit des critères communs de hiérarchisation pour le ciblage des enfants et des ménages à risque, et s'assure que les interventions relatives aux moyens de subsistance contribuent à la diffusion de messages de protection de l'enfance respectueux des enfants

suite

Domaine de compétences : 5. COLLABORER ENTRE DIFFÉRENTS SECTEURS

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
5.3 Intégrer éducation et protection de l'enfance	Détermine les outils, les normes et les options susceptibles de favoriser des programmes et des évaluations combinant protection de l'enfance et éducation	Promeut et mène des activités de formation, d'intervention, d'évaluation, de planification, de prévention, de préparation et de relèvement associant PEAH et éducation	S'assure que les situations préoccupantes du point de vue de la protection de l'enfance sont prises en compte dans l'évaluation, l'élaboration et le suivi des programmes relatifs à l'éducation
	Contribue à la mise en place de programmes communs, coordonnés et/ou complémentaires en matière de PEAH, d'éducation en situation d'urgence et de SMSPS dans des contextes où la question de l'enfance est centrale	Initie des collaborations sur le MRM et les enfants associés aux forces ou groupes armés avec les acteurs de la PEAH et de l'éducation en situation d'urgence, les ministères de l'éducation et des affaires sociales et les autres parties prenantes	S'assure que les enfants bénéficient d'une offre et d'un environnement d'apprentissage de qualité, sûrs, respectueux des enfants, souples, adaptés et contribuant à leur protection
	Partage avec les communautés et les acteurs du secteur éducatif les résultats des évaluations de la protection de l'enfance et leurs conséquences en matière d'éducation	Met en place des systèmes d'orientation et de suivi permettant au personnel en charge des questions relatives à l'éducation d'assurer un suivi des risques en matière de protection de l'enfance et d'orienter les enfants qui présentent un besoin de protection	Offre une formation commune au personnel de la PEAH et à celui de l'éducation en situation d'urgence (ou des formations croisées aux spécialités respectives de chaque secteur)
5.4 Intégrer santé et protection de l'enfance	Connait les directives, les principes et les normes susceptibles d'orienter les actions, les évaluations et les programmes qui associent protection de l'enfance et santé	Promeut et mène des activités de formation, d'intervention, d'évaluation, de planification, de prévention, de préparation et de relèvement associant PEAH et santé	S'assure que tous les enfants ont accès à des services de santé sûrs, qui contribuent à leur protection et tiennent compte de leur âge et de leurs besoins en matière de développement
	Partage avec les communautés et les acteurs du secteur de la santé les résultats des évaluations de la protection de l'enfance et leurs conséquences en matière de santé	Met en place des systèmes d'orientation et de suivi permettant au personnel des établissements de santé d'assurer un suivi des risques en matière de protection de l'enfance et d'orienter les enfants qui présentent un besoin de protection	S'assure que tous les enfants ont accès à des services de santé sûrs, qui contribuent à leur protection et tiennent compte de leur âge et de leurs besoins en matière de développement
	Collabore avec les agents de santé pour favoriser la compréhension commune des services de santé formels et informels	S'assure que les projets liés à la protection de l'enfance s'appuient sur des systèmes sûrs, confidentiels et respectueux de la dignité pour identifier et orienter les malades et les blessés vers les services de santé adéquats	Soutient les systèmes de santé, de protection sociale et de surveillance des traumatismes dans la mise en place d'une coordination, d'une collaboration et d'une orientation rapide entre systèmes et au sein de chaque système

suite

Domaine de compétences : 5. COLLABORER ENTRE DIFFÉRENTS SECTEURS

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
5.5 Intégrer nutrition et la protection de l'enfance	Connait les directives, les principes et les normes susceptibles d'orienter les actions, les évaluations et les programmes qui associent protection de l'enfance et nutrition	Promeut et mène des activités de formation, d'intervention, d'évaluation, de planification, de prévention, de préparation et de relèvement associant PEAH et nutrition	S'assure que les situations préoccupantes du point de vue de la protection de l'enfance sont prises en compte dans l'évaluation, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes de nutrition
	Partage avec les communautés et les acteurs du secteur de la nutrition les résultats des évaluations de la protection de l'enfance et leurs conséquences en matière de nutrition	Met en place des systèmes d'orientation et de suivi permettant au personnel chargé des questions relatives à la nutrition d'assurer un suivi des risques en matière de protection de l'enfance et d'orienter les enfants qui présentent un besoin de protection	S'assure que les enfants de tous âges, les personnes qui s'occupent d'eux, les filles et les femmes enceintes et allaitantes ont accès à une alimentation et à des services de nutrition sûrs et qui contribuent à leur protection
	Collabore avec le personnel chargé des questions relatives à la nutrition pour diffuser des messages et des plaidoyers destinés à résoudre les situations préoccupantes liées à la consommation alimentaire et à la prise de décisions au sein des ménages	Aide le personnel chargé des questions relatives à la nutrition en situation d'urgence à mettre en relation les nourrissons privés de mère avec des nourrices ou toute autre forme d'alimentation de substitution	Soutient les acteurs de la PEAH et de la nutrition en situation d'urgence dans leur collaboration en faveur de la mobilisation communautaire, de diffusion de messages de prévention et de mise en place de centres de maternité fixes ou mobiles
5.6 Intégrer eau, assainissement et hygiène (EAH) et protection de l'enfance	Connait les directives, les principes et les normes susceptibles d'orienter les actions, les évaluations et les programmes qui associent protection de l'enfance et EAH	Promeut et mène des activités de formation, d'intervention, d'évaluation, de planification, de prévention, de préparation et de relèvement associant PEAH et EAH	Garantit la prise en compte des situations préoccupantes relevant de la protection de l'enfance dans l'évaluation, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes EAH
	Partage avec les communautés et les acteurs du secteur EAH les résultats des évaluations de la protection de l'enfance et leurs conséquences en matière d'EAH	Met en place des systèmes d'orientation et de suivi permettant au personnel chargé des questions relatives à l'EAH d'assurer un suivi des risques en matière de protection de l'enfance et d'orienter les enfants qui présentent un besoin de protection	Garantit que tous les enfants bénéficient d'un accès équitable à des services d'EAH sûrs et susceptibles de réduire les risques de violence physique et sexuelle
	Garantit que les services accueillant des enfants sont sûrs, adaptés, accessibles, qu'ils accordent la priorité à l'enfant et disposent d'installations d'hygiène et d'eau potable	Aide les parents et les communautés à garantir que la collecte de l'eau ne nuit pas à l'éducation des enfants ni à leur santé et à leur sécurité physique	Garantit que la sécurité et la dignité des populations touchées, notamment celles des enfants, sont prises en compte dans les objectifs secondaires des interventions relatives à l'EAH

suite

Domaine de compétences : 5. COLLABORER ENTRE DIFFÉRENTS SECTEURS

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
5.7 Intégrer abris et habitat et protection de l'enfance	Connait les directives, les principes et les normes susceptibles d'orienter les actions, les évaluations et les programmes qui associent protection de l'enfance et abris et habitat	Promeut et mène des activités de formation, d'intervention, d'évaluation, de planification, de prévention, de préparation et de relèvement associant PEAH et abris et habitat	S'assure que les situations préoccupantes du point de vue de la protection de l'enfance sont prises en compte dans l'évaluation, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes relatifs à l'abris et habitat
	Partage avec les communautés et les acteurs du secteur de l'hébergement les résultats des évaluations de la protection de l'enfance et leurs conséquences en matière d'abris et habitat	Met en place des systèmes d'orientation et de suivi permettant au personnel chargé des questions relatives à l'abris et habitat d'assurer un suivi des risques en matière de protection de l'enfance et d'orienter les enfants qui présentent un besoin de protection	S'assure que tous les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux ont accès à un abris sûr, privilégiant l'intimité, la dignité, la satisfaction des besoins de base et les solutions durables
	Promeut l'intégration de la protection de l'enfance et l'unité familiale dans les solutions d'aide à l'abris et habitat	Encourage la collaboration entre les partenaires de la PEAH et du secteur de l'abris et habitat afin de proposer aux populations touchées des services de SMSPS, que ce soit dans des abris non déplacés suite à une catastrophe ou dans d'autres contextes	Garantit que la sécurité et la dignité des populations touchées, notamment celles des enfants, sont prises en compte dans les objectifs secondaires des interventions relatives à l'abris et habitat
5.8 Intégrer gestion des camps et protection de l'enfance	Connait les directives, les principes et les normes susceptibles d'orienter les actions, les évaluations et les programmes qui associent protection de l'enfance et gestion des camps	Promeut et mène des activités de formation, d'intervention, d'évaluation, de planification, de prévention, de préparation et de relèvement associant PEAH et gestion des camps	S'assure que les situations préoccupantes du point de vue de la protection de l'enfance sont prises en compte dans l'évaluation, l'élaboration et le suivi des programmes relatifs à la gestion des camps
	Partage avec les communautés et les acteurs concernés les résultats des évaluations de protection de l'enfance et leurs conséquences en matière de gestion des camps	Met en place des systèmes d'orientation et de suivi permettant au personnel chargé des questions relatives à la gestion des camps d'assurer un suivi des risques en matière de protection de l'enfance et d'orienter les enfants qui présentent un besoin de protection	S'assure que les structures, les systèmes d'orientation, les services et les ressources de gestion des camps favorisent la sécurité et le bien-être des enfants à l'intérieur des camps
	S'assure que les camps disposent d'un coordonnateur pour les enfants et d'espaces sûrs à destination des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, des ménages dirigés par des enfants et d'autres groupes vulnérables	Encourage la collaboration entre les partenaires de la PEAH et du secteur de la gestion des camps pour intégrer aux camps des services de SMSPS sûrs, confidentiels, non stigmatisants et inclusifs	Garantit que la sécurité et la dignité des populations touchées, notamment celles des enfants, sont prises en compte dans les objectifs secondaires des interventions relatives à la gestion des camps

Annexe I

**Adaptation du Cadre de compétences
humanitaires principales au domaine
de la protection de l'enfance dans
l'action humanitaire**

Le Cadre de compétences humanitaires principales a été mis au point en 2011 par diverses organisations humanitaires internationales. Son objectif consistait à proposer un cadre de référence commun présentant les principales compétences nécessaires aux organisations humanitaires désireuses de renforcer le professionnalisme de leur personnel pour garantir l'efficacité de leurs interventions en toutes circonstances. En 2016, à la suite d'une vaste consultation mondiale auprès des parties prenantes, le Cadre de compétences humanitaires principales a fait l'objet d'une révision. Ce cadre recommande six domaines de compétences principaux, qu'il juge essentiels au travail humanitaire :

Comprendre les contextes humanitaires et appliquer les principes et normes humanitaires

- Atteindre des résultats
- Établir et entretenir des relations de collaboration
- Opérer de façon sûre et en toute sécurité à tout moment
- Opérer dans un environnement sous pression et changeant
- Faire preuve de leadership

Chaque domaine de compétences présent dans le Cadre de compétences humanitaires principales se décompose ensuite en plusieurs compétences principales spécifiques : Le Cadre de compétences pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire ne couvre que le premier domaine présent dans le Cadre de compétences humanitaires principales, « Comprendre les contextes humanitaires et appliquer les principes et normes du secteur humanitaire », car les principes directeurs font partie intégrante des *Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire*. Le tableau ci-après présente quelques idées d'adaptation pour les autres domaines du Cadre de compétences humanitaires principales, qui pourront être utiles aux agents de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (PEAH).

Compétences Techniques

Domaine de Compétences Techniques

- Comprendre le contexte de crise humanitaire
- Appliquer les principes et les normes relatives à l'action humanitaire et à la PEAH
- Travailler avec les enfants
- Coordonner des interventions de qualité en matière de protection de l'enfance
- Collaborer avec les missions de l'ONU
- Mettre en œuvre des stratégies de ressources humaines dans le domaine de la PEAH
- Mettre en œuvre des stratégies de communication et de plaidoyer en matière de protection de l'enfance
- Assurer la gestion du cycle de programmation
- Assurer la gestion de l'information
- Assurer un suivi en matière de protection de l'enfance
- Prévenir et répondre aux dangers et les risques de blessure
- Prévenir et répondre aux risques de maltraitance physique et émotionnelle
- Prévenir et répondre aux risques de violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG)
- Prévenir et répondre à détresse psychosociale et promouvoir la santé mentale
- Prévenir et répondre aux risques liés aux enfants associés aux forces ou groupes armés
- Prévenir et répondre aux risques liés au travail des enfants
- Prévenir et répondre aux risques liés aux enfants non accompagnés ou séparés
- Développer une approche socio-écologique des programmes de protection de l'enfance
- Concevoir des activités de groupe pour assurer le bien-être des enfants
- Élaborer des stratégies destinées à renforcer les milieux familiaux et de prise en charge des enfants
- Élaborer des approches au niveau communautaires
- Développer des stratégies de gestion de cas
- Développer des stratégies de protection de remplacement
- Élaborer des stratégies destinées à la promotion et au respect de la justice pour enfants
- Intégrer sécurité alimentaire et protection de l'enfance
- Intégrer moyens de subsistance et protection de l'enfance
- Intégrer éducation et protection de l'enfance
- Intégrer santé et protection de l'enfance
- Intégrer nutrition et la protection de l'enfance
- Intégrer eau, assainissement et hygiène (EAH) et protection de l'enfance
- Intégrer abris et habitat et protection de l'enfance
- Intégrer gestion des camps et protection de l'enfance

Valeurs Fondamentales

Empathie Intégrité Diversité et inclusion Redevabilité

Applicable à toutes les compétences

Compétences Humanitaires Principales

Domaine de Compétences Humanitaires Principales

Atteindre de Résultat

Garantir la qualité et l'impact des programmes

Établir et entretenir des relations de collaboration

Travailler avec les autres
Établir et entretenir la collaboration et les partenariats

Opérer de façon sûre et en toute sécurité à tout moment

Gérer sa propre sûreté et sa propre sécurité ainsi que celles des autres

Opérer dans un environnement sous pression et changeant

S'adapter et affronter les difficultés
Faire preuve de professionnalisme

Faire preuve de leadership

Bien se connaître et être capable d'exercer son sens critique
Motiver et influencer les autres

Domaine de compétences : 1. ATTEINDRE DES RÉSULTATS

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
1.1 Garantir la qualité et l'impact des programmes	Respecte les normes éthiques pour l'utilisation ou le partage de ressources et d'informations avec les acteurs de la PEAH, les populations touchées ou d'autres interlocuteurs	S'associe à d'autres acteurs et secteurs de la PEAH afin de promouvoir la collaboration intersectorielle, le partage et l'optimisation des ressources	Commande des bilans, analyses et évaluations afin d'élaborer des programmes de PEAH fondés sur des données probantes
	Met en place et alimente des mécanismes de suivi permettant d'obtenir des données actualisées concernant les activités relatives aux programmes	Vérifie que les mécanismes de suivi sont correctement alimentés et en tire des informations pertinentes pour l'élaboration des programmes	Rende compte des enseignements tirés, les partager avec les équipes et les partenaires et les appliquer aux projets à venir
	Clarifie le rôle et les responsabilités de chacun au sein des équipes de PEAH, afin d'optimiser l'impact et d'encourager le travail en équipe et le partage d'informations	Délègue le pouvoir décisionnel aux différents personnels, selon leurs spécialités respectives, afin d'encourager une gestion des programmes efficace et rapide	Promeut le recours à des contrats de travail éthiques, une faible rotation du personnel et une gestion et une documentation numériques adéquates des connaissances institutionnelles
	Met en place des mécanismes de traitement des plaintes et de retour d'informations pour faciliter la redevabilité envers les populations touchées	Implique les populations touchées, les parties prenantes et les partenaires dans la planification, la mise en œuvre, l'évaluation et la documentation des programmes	Plaide pour que les populations touchées et les partenaires soient consultés dans la planification, la mise en œuvre, l'évaluation et la documentation des programmes
	Consulte les normes, directives, solutions d'assistance technique, ressources et groupes de coordination inter-agence permettant d'assurer la gestion des programmes	Intègre les normes, les ressources, les procédures, les conclusions de recherche et l'entraide inter-agence aux programmes de protection de l'enfance	Plaide auprès des diverses parties prenantes pour que les normes, les ressources, les procédures et les résultats de recherche inter-agence soient pris en compte dans l'élaboration des stratégies et des programmes de protection de l'enfance
	Documente et archive les analyses de performance et de satisfaction menées auprès de la clientèle afin d'orienter les programmes de protection de l'enfance et de prise en charge des cas	Élabore, met en œuvre et promeut un système sûr et confidentiel de suivi, d'évaluation et de traitement de la performance et des besoins de la clientèle	Établit et met en œuvre un cadre de suivi inter-agence systématique et sûr pour évaluer et assurer le traitement de la clientèle et la performance

Domaine de compétences : 2. ÉTABLIR ET ENTRETENIR DES RELATIONS DE COLLABORATION

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
2.1 Travailler avec les autres	Intègre le point de vue et l'expérience des populations touchées, des parties prenantes et des membres des équipes aux différentes activités de protection de l'enfance	Prend part aux réseaux de protection de l'enfance pour connaître les bonnes pratiques, y contribuer et partager les informations utiles avec les partenaires	Noue une relation de confiance et met en place des flux d'informations avec les communautés et les parties prenantes de la PEAH
	Respecte les codes de conduite en vigueur et s'assurer que ses collègues en font de même	Remet en cause les décisions et les comportements qui contreviennent aux codes de conduite en vigueur	Établit et respecte un ensemble de valeurs et de normes institutionnelles essentielles en matière de professionnalisme, d'éthique et de travail en équipe
	Fait preuve d'empathie, de respect et d'intégrité dans la communication avec les collègues, les partenaires, les parties prenantes et les populations touchées	Prend acte des contributions des autres par l'établissement de processus de récompense formels et informels	Prend acte des performances et du perfectionnement éthiques et professionnels des membres du personnel, les soutient et les récompense
	Fait preuve de transparence dans la communication avec les collègues, les partenaires, les parties prenantes et les populations touchées	Prend des décisions fondées sur les différents points de vue recueillis dans le cadre de consultations proactives, respectueuses et attentives aux spécificités culturelles des participants	Instaure un environnement de travail ouvert, transparent, respectueux et positif, dans lequel le personnel ne craint pas de partager ses opinions de manière constructive
	Reconnait la qualité du travail accompli par les autres	Est attentif au bien-être des autres et les aide lorsqu'ils doivent faire face à des situations difficiles	Met en œuvre des processus et des systèmes institutionnels éthiques, souples et faciles d'usage, qui favorisent le bien-être des autres
2.2 Établir et entretenir la collaboration et les partenariats	Collabore avec les acteurs de la PEAH et d'autres secteurs pour le partage et l'optimisation des ressources, l'évaluation des besoins et l'élaboration des programmes	Développe des relations, des partenariats stratégiques et des réseaux opérationnels avec les collègues, les partenaires, les parties prenantes et les populations touchées	Travaille avec les grands partenaires de la PEAH, les acteurs issus d'autres secteurs et les parties prenantes dans le cadre de collaborations et de partenariats stratégiques et intersectoriels
	Repère les désaccords et les tensions entre les personnes, les partenaires de la PEAH et/ou les organisations, et s'efforce de les surmonter	Arbitre et résout les conflits opposant les individus et les partenaires de la PEAH en faisant preuve de respect, de compassion et d'efficacité	Aide les autres à résoudre leurs conflits de manière positive et durable, afin d'améliorer l'environnement de travail, le perfectionnement professionnel et les performances générales

Domaine de compétences : 3. OPÉRER DE FAÇON SÛRE ET EN TOUTE SÉCURITÉ À TOUT MOMENT

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
3.1 Gérer sa propre sûreté et sa propre sécurité ainsi que celles des autres	Identifie, fait connaître et réduit les risques et les menaces, en collaboration avec les équipes, les partenaires et les autres parties prenantes	Réduit les risques en respectant les mesures de sécurité, en exerçant son sens critique et en favorisant la participation des membres des communautés à l'élaboration des programmes	Est attentif aux risques encourus par le personnel, les partenaires, les parties prenantes et les membres des communautés, et s'assure que le personnel respecte les protocoles institutionnels et culturels
	Obtient des résultats satisfaisants tout en respectant le principe consistant à « ne pas nuire » et en gardant à l'esprit l'intérêt supérieur de l'enfant, des personnes qui s'en occupent et de la communauté	Collabore avec les communautés, les partenaires de la PEAH, les parties prenantes et les autorités pour un renforcement des systèmes locaux de protection de l'enfance	S'assure que les interventions humanitaires n'augmentent pas les risques et aboutissent à un renforcement des capacités, de la résilience, de la protection et de la préparation au niveau local
	Garde son calme en cas de crise et suit les instructions de sûreté et de sécurité adéquates	Aide les autres à garder leur calme en cas de crise	Adopte un comportement adéquat en cas de crise, prend les mesures appropriées et sait soutenir et orienter les membres de son équipe

Domaine de compétences : 4. OPÉRER DANS UN ENVIRONNEMENT SOUS PRESSION ET CHANGEANT

Compétences	Indicateur comportemental – Niveau 1	Indicateur comportemental – Niveau 2	Indicateur comportemental – Niveau 3
4.1 S'adapter et affronter les difficultés	Identifie, exprime et s'efforce de réduire ses propres limites, vulnérabilités et angoisses, ainsi que leur impact sur soi et sur les autres	Affronte ses angoisses et promeut un esprit d'équipe positif pour faire face à l'incertitude et à la pression, tout en aidant les autres à identifier et à gérer leurs propres angoisses	Promeut et incarne le bien-être individuel et l'attention à soi au sein des équipes, notamment dans la répartition de la charge de travail
	S'adapte aux changements de situation et aux nouvelles contraintes en conservant une attitude positive, calme et empathique	Soutient la performance et l'obtention de résultats dans les situations éprouvantes et instables en adoptant une approche positive, bienveillante et axée sur le travail en équipe	S'appuie sur les forces et les faiblesses du personnel pour faire régner l'équilibre, la sécurité et la solidarité au sein des équipes, et permettre à chacun d'obtenir les meilleures performances possible
4.2 Faire preuve de professionnalisme	Adopte un comportement éthique et professionnel, conforme aux codes de conduite et aux normes humanitaires internationales en vigueur	Aide les autres à assumer leur rôle et leurs responsabilités de manière positive et sûre	Promeut le professionnalisme et montrer l'exemple, dans le respect des codes de conduite et des normes humanitaires internationales en vigueur
	Planifie, hiérarchise et accomplit des tâches sous la pression en faisant preuve de compétence, d'intégrité, de responsabilité, d'éthique et d'équité	Trouve un consensus avec les populations touchées et les équipes, les partenaires et les parties prenantes de la PEAH pour mettre en œuvre des solutions réalistes	Veille à ce que les procédures et les mécanismes propres à garantir le professionnalisme du personnel soient mis en place et que les membres des équipes les respectent

Domaine de compétences : 5. FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
5.1 Bien se connaître et être capable d'exercer son sens critique	Communique ses idées et ses attentes en faisant preuve de clarté, de transparence, d'empathie et d'intégrité	Consulte les partenaires de la PEAH, les parties prenantes et les populations touchées pour adapter les plans et réagir aux situations nouvelles	Assume la responsabilité des échecs et des réussites des équipes et traite les difficultés en interne et de manière respectueuse avant de se tourner vers l'extérieur pour trouver des solutions
	Reconnait ses propres forces et limites, ainsi que leur impact sur les autres	Améliore les performances en prenant des risques éclairés et calculés, et faire preuve de transparence dans la gestion des résultats obtenus, qu'ils soient conformes ou non aux objectifs poursuivis	Comprend ses propres forces et faiblesses et encourage les performances en favorisant une culture d'équipe fondée sur la complémentarité et les forces de chacun
	Sait accueillir le retour d'informations et s'en servir pour améliorer ses performances	Propose des retours d'informations constructifs aux membres des équipes, aux partenaires de la protection de l'enfance et aux populations touchées, et les encourage à faire de même en vue d'améliorer les programmes de protection de l'enfance	Favorise l'émergence d'une culture fondée sur un retour d'informations franc et constructif (qu'il soit horizontal ou vertical) entre les membres des équipes
	Identifie et prend en compte ses propres forces, faiblesses, limites et besoins afin de favoriser le bien-être personnel et interpersonnel	Est attentif aux dynamiques et aux besoins des équipes et en tire des enseignements pour favoriser leur bien-être et leurs performances	Promeut et donne l'exemple d'une culture d'équipe positive, constructive et solidaire
	Exerce son jugement et son esprit d'analyse personnels dans les situations difficiles En l'absence d'orientations précises	Fait preuve de souplesse et se concentre sur l'intérêt supérieur de l'enfant et des populations touchées pour affronter les changements imprévisibles et rapides et faire face aux changements d'environnement culturel	Réagit aux situations nouvelles et aux évolutions du contexte en faisant preuve de détermination dans l'action et de réactivité dans l'ajustement des plans, tout en respectant les principes directeurs de la protection de l'enfance

Domaine de compétences : 5. FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
5.2 Motiver et influencer les autres	Offre aux autres une reconnaissance et un retour d'informations réguliers et constructifs, que ce soit de manière formelle ou informelle	Conseille et guide les membres de son équipe	Utilise le Cadre de compétences pour évaluer les performances du personnel, soutenir son perfectionnement professionnel et développer son potentiel
	Identifie les partenaires de la PEAH, les parties prenantes, les autorités et les membres des communautés susceptibles d'exercer une influence sur la prise de décisions et l'obtention de résultats durables	Recourt à des techniques de négociation solides et efficaces pour présenter les différentes options et possibilités et pour motiver et influencer les autres	Convainc les autres de s'engager en faisant preuve de persuasion, d'équité et de transparence
	Recourt à l'écoute active pour encourager le travail en équipe et l'obtention de résultats durables en matière de PEAH	Recourt à une approche collaborative pour gagner des soutiens dans la mise en œuvre et le renforcement des programmes et des systèmes de PEAH	Orienté le programme, les politiques et les pratiques de PEAH en s'appuyant sur un plaidoyer efficace, de façon à garantir la sécurité, la protection et l'inclusion de tous les enfants

Annexe II

**Collaboration entre les secteurs
de la protection de l'enfance et de
l'éducation en situation d'urgence**

1. INTRODUCTION

Le Réseau Inter-agences pour l'Education en Situations d'Urgence (INEE) et l'Alliance pour la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire (l'Alliance CPHA) sont des réseaux mondiaux d'acteurs travaillant sur l'éducation et la protection de l'enfance dans les situations d'urgence/humanitaires. Les acteurs de l'Éducation en Situations d'Urgence (ESU) et de la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire (CPHA) travaillent côte à côte pour répondre aux besoins globaux des enfants et des jeunes touchés par les situations d'urgence, les crises et les déplacements forcés. L'intégration de la protection de l'enfance et de l'éducation crée un cycle de renforcement mutuel qui peut réduire la vulnérabilité des enfants dans les situations d'urgence et accroître l'impact positif des programmes sur la vie des enfants. Une éducation de qualité accroît la résilience des enfants et des familles face à l'adversité, renforce l'autonomie des enfants et favorise un environnement protecteur. Un environnement exempt d'abus, de négligence, de violence ou d'exploitation des enfants favorise la participation à l'éducation. L'intégration des programmes, des politiques et des normes minimales de protection et d'éducation des enfants permet de maximiser les ressources disponibles pour mieux répondre aux défis et aux risques multiples auxquels les enfants sont confrontés dans les contextes humanitaires. L'INEE et l'Alliance ont tous deux élaboré des cadres de compétences pour les praticiens de chaque secteur, étroitement liés aux Normes Minimales de l'INEE pour l'Éducation dans les Situations d'Urgence et aux Normes Minimales pour la Protection des Enfants dans l'Action Humanitaire. Cette annexe a été développée pour soutenir la collaboration entre les deux secteurs en fournissant un moyen facile d'identifier les domaines d'alignement. La programmation intégrée exige des professionnels qu'ils comprennent et démontrent certaines des compétences clés de chaque secteur. Les gestionnaires doivent savoir ce que signifie la programmation intégrée pour les compétences requises et comment, grâce au recoupement des compétences, ils peuvent aider le personnel à mettre en œuvre des approches plus collaboratives. En termes pratiques, cela comprendra certaines compétences techniques (voir compétences spécifiques), mais en mettant l'accent sur les compétences relationnelles (non techniques) qui soutiennent la collaboration et l'intégration intersectorielles (voir Compétences générales).

2. COMPÉTENCES CONCERNÉES ET CONNEXES

2.1 Compétences spécifiques

Il y a des références spécifiques au travail intersectoriel entre l'ESU et la CPHA, et aux compétences techniques requises, dans chaque cadre de compétences qui doivent être lues et comprises conjointement :

Cadre de compétences pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire

Domaine de compétences : 5. COLLABORER AVEC LES AUTRES SECTEURS

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
5.3 Intégrer éducation et protection de l'enfance	Détermine les outils, les normes et les options susceptibles de favoriser des programmes et des évaluations combinant protection de l'enfance et éducation	Promeut et mène des activités de formation, d'intervention, d'évaluation, de planification, de prévention, de préparation et de relèvement associant PEAH et éducation	S'assure que les situations préoccupantes du point de vue de la protection de l'enfance sont prises en compte dans l'évaluation, l'élaboration et le suivi des programmes relatifs à l'éducation
	Contribue à la mise en place de programmes communs, coordonnés et/ou complémentaires en matière de PEAH, d'éducation en situation d'urgence et de SMSPS dans des contextes où la question de l'enfance est centrale	Initie des collaborations sur le MRM et les enfants associés aux forces ou groupes armés avec les acteurs de la PEAH et de l'éducation en situation d'urgence, les ministères de l'éducation et des affaires sociales et les autres parties prenantes	S'assure que les enfants bénéficient d'une offre et d'un environnement d'apprentissage de qualité, sûrs, respectueux des enfants, souples, adaptés et contribuant à leur protection
	Partage avec les communautés et les acteurs du secteur éducatif les résultats des évaluations de la protection de l'enfance et leurs conséquences en matière d'éducation	Met en place des systèmes d'orientation et de suivi permettant au personnel en charge des questions relatives à l'éducation d'assurer un suivi des risques en matière de protection de l'enfance et d'orienter les enfants qui présentent un besoin de protection	Offre une formation commune au personnel de la PEAH et à celui de l'éducation en situation d'urgence (ou des formations croisées aux spécialités respectives de chaque secteur)

CADRE DE COMPÉTENCES DES NORMES MINIMALES DE L'INEE POUR L'ÉDUCATION EN SITUATION D'URGENCE

Compétences/ Sujet	Compétence	Niveau de compétences 1	Niveau de compétences 2	Niveau de compétences 3
PROTECCIÓN Y BIENESTAR				
2.2.1 Protection	Les risques à la protection sont identifiés et les réponses du programme sont mises en œuvre pour promouvoir la sécurité physique et émotionnelle des apprenants qui accèdent et participent aux activités éducatives	Collaborer avec les collègues du secteur de la protection de l'enfance pour identifier les risques qui pèsent sur la protection des apprenants qui participent à des activités éducatives. Utiliser les voies d'orientation pertinentes	Collaborer avec les collègues du secteur de la protection de l'enfance pour mettre en œuvre des stratégies qui réduisent les risques qui pèsent sur la protection des enfants et améliorent la sécurité physique et émotionnelle des apprenants. Utiliser des voies d'orientation pour les enfants qui peuvent avoir besoin de soins spécialisés	Collaborer avec les collègues du secteur de la protection de l'enfance pour évaluer et concevoir des stratégies qui réduisent les risques qui pèsent sur la protection auxquels sont exposés les enfants et améliorent la sécurité physique et émotionnelle des apprenants. S'assurer que des filières d'orientation efficaces sont en place pour les enfants qui pourraient avoir besoin de soins spécialisés
2.2.2 Bien-être	Des programmes de soutien psychosocial et d'apprentissage socio-émotionnel sont fournis pour promouvoir le bien-être des apprenants	Expliquer le rôle du soutien psychosocial et des programmes d'apprentissage socio-émotionnel dans la promotion du bien-être des élèves	Identifier et mettre en œuvre des programmes de soutien psychosocial et d'apprentissage socio-émotionnel pertinents pour promouvoir le bien-être des élèves	Concevoir et former d'autres personnes à des programmes spécialisés de soutien psychosocial et d'apprentissage socio-émotionnel pour promouvoir le bien-être des élèves

2.2 Compétences générales

Les deux cadres contiennent également des compétences générales en matière de qualité, de stratégie et de coordination qui sont pertinentes pour l'autre secteur, et qui peuvent se refléter dans les deux :

Cadre de compétences pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire

Domaine de compétences : 2. GARANTIR LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
2.1 Coordonner des interventions de qualité dans le domaine de la PEAH	S'engage en coordination avec les acteurs du mécanisme de coordination de la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire ou d'un autre groupe de travail	Joue un rôle de soutien bien défini au sein du mécanisme de coordination pour la PEAH	Assure la coordination des actions de PEAH pour augmenter la réactivité, la précision et l'efficacité des phases de préparation et d'intervention



Domaine de compétences : 4. DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE PROTECTION DE L'ENFANCE ADÉQUATES

Compétences	Indicateur – Niveau 1	Indicateur – Niveau 2	Indicateur – Niveau 3
4.1 Mettre au point une approche socioécologique des programmes de protection de l'enfance	Connait les politiques de sauvegarde, les modalités d'accès à une aide, les mécanismes de protection, l'exercice des droits et la résilience qui définissent les systèmes de protection de l'enfance	Renforce les politiques de sauvegarde, les modalités d'accès à une aide, les mécanismes de protection, l'exercice des droits et la résilience qui définissent les systèmes de protection de l'enfance	Favorise le respect des systèmes de protection de l'enfance par la circulation d'informations relatives aux politiques de sauvegarde, aux modalités d'accès à une aide, aux mécanismes de protection, à l'exercice des droits et à la résilience
	Identifie les partenaires potentiels pour la prestation de services adaptés en matière de protection de l'enfance et d'action intersectorielle au niveau de l'enfant, de la famille, de la communauté et de la société	Renforce la mise en place de systèmes d'orientation actualisés au service de l'enfant, de la famille, de la communauté et de la société	Plaide pour la mise en place de systèmes d'orientation actualisés et accessibles au service de l'enfant, de la famille, de la communauté et de la société
	Répertorie et analyse les capacités, l'influence et les lacunes des mécanismes et des systèmes issus de la société civile et du secteur de la protection de l'enfance, qu'ils soient formels ou informels, en matière de lutte contre le risque et la maltraitance	Renforce la capacité des acteurs et des systèmes de prise en charge issus de la société civile à participer à l'identification des risques en matière de protection de l'enfance et aux interventions connexes	Encourage la collaboration, la coordination et l'harmonisation des organisations et des acteurs issus de la société civile dans le domaine des politiques, des lois, des capacités et des interventions liées à la PEAH
4.2 Concevoir des activités de groupe pour assurer le bien-être de l'enfant	Encourage les enfants à identifier et à explorer les compétences, les systèmes de soutien, les perspectives, les besoins et les risques correspondant à leur situation, afin d'organiser des activités de groupe adaptées	Promeut la mise en place d'activités de groupe liées à la protection de l'enfance qui permettent d'instaurer un climat rassurant et stimulant, dans lequel les enfants pourront se sentir en sécurité, apprendre, s'exprimer, créer des liens et se sentir soutenus	Veille à ce que les activités de groupe liées à la protection de l'enfance procurent un sentiment de normalité et s'appuient sur les directives inter-agence adéquates
	Identifie, soutient et renforce les lieux, activités et services existants avant de concevoir de nouvelles activités de groupe	Conçoit des activités de groupe fondées sur une évaluation des besoins et des risques liés à la protection de l'enfance, et promeut des activités de groupe inclusives, éthiques et accessibles, susceptibles de favoriser la résilience des enfants	Aide les différentes organisations et parties prenantes de la protection de l'enfance à s'accorder sur la forme que peut prendre une activité de groupe tenant compte des spécificités liées à la culture, au genre et à l'âge

CADRE DE COMPÉTENCES DES NORMES MINIMALES DE L'INEE POUR L'ÉDUCATION EN SITUATION D'URGENCE

Sujet	Compétence	Niveau de compétences 1	Niveau de compétences 2	Niveau de compétences 3
COORDINATION				
1.2.1 Mécanismes de coordination	Des interventions exhaustives en matière d'éducation sont organisées avec les acteurs humanitaires et de développement	Décrire le système de cluster IASC et le modèle de coordination des réfugiés du HCR. Participer aux réunions du cluster ou du groupe de travail Éducation	Participer à l'élaboration de stratégies d'intervention menées par le Cluster ou Groupe de Travail Éducation, y compris les processus HRP, HNO, RRP	Diriger les mécanismes de coordination pertinents (par exemple, le Cluster ou le Groupe de Travail sur l'Éducation) et collaborer avec d'autres groupes pertinents (par exemple le Groupe Local d'Éducation)
1.2.2 Collaboration intersectorielle	Collaboration entre les secteurs pour assurer une intervention efficace, effective et intégrée	Décrire les approches intersectorielles et leur pertinence pour la réponse ESU	Participer aux et coordonner les clusters et les groupes de travail pertinents pour l'ESU (par ex. Protection de l'enfance)	Faciliter la coordination et la collaboration intersectorielle pour une réponse humanitaire optimale



L'ALLIANCE
POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS L'ACTION HUMANITAIRE



L'ALLIANCE
POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS L'ACTION HUMANITAIRE